



PREFECTURE DE L'OISE

Cabinet du Préfet

Arrêté autorisant le fonctionnement d'une entreprise de surveillance et de gardiennage

(Agrément n° 60/555)

LE PREFET DE L'OISE  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi n° 83.629 du 12 juillet 1983 modifiée, réglementant les activités privées de sécurité notamment son article 7,

Vu le décret n° 86.1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6,

Vu la demande reçue le 22 août 2011 par laquelle Monsieur Gauthier KAMANDJI NGONDJE sollicite en qualité de gérant l'autorisation de fonctionnement de l'entreprise privée dénommée "Newgard", sise au 19 rue Victor Hugo à Breteuil (60120), pour exercer les activités de surveillance et de gardiennage,

Considérant que l'entreprise privée est constituée conformément à la législation en vigueur,

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet de la Préfecture de l'Oise,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'entreprise privée "Newgard", sise au 19 rue Victor Hugo à Breteuil (60120), est autorisée à exercer les activités privées de surveillance et de gardiennage à compter de la date du présent arrêté.

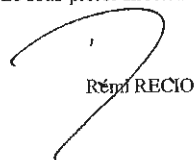
**ARTICLE 2** : Toute modification relative à l'entreprise doit être adressée à la préfecture dans le délai d'un mois. A défaut, cet arrêté deviendra caduc.

**ARTICLE 3** : Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif d'Amiens.

**ARTICLE 4** : Le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfecture de l'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Oise et dont une copie sera adressée au sous-préfet de Clermont, au maire de Breteuil, au colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Oise, au greffier du tribunal de commerce de Beauvais, à Monsieur Gauthier KAMANDJI NGONDJE.

Fait, à Beauvais, le 14 OCT. 2011

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet directeur de cabinet

  
René RECIO



PREFET DE L'OISE

Préfecture

Secrétariat Général

Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme

Arrêté portant approbation de la carte communale de Romescamps

LE PREFET DE L'OISE  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.121-1, L.124-1 à L.124-4, L.422-1 à L.422-8 et R.124-1 à R.124-8 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Romescamps du 8 septembre 2011 approuvant la carte communale ;

Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 4 juillet 2011 au terme de l'enquête publique d'une durée de 36 jours ;

Considérant que la carte communale a été élaborée en conformité avec les dispositions du code de l'urbanisme qui lui sont applicables ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

**ARRÊTE**

**Article 1er** : La carte communale est approuvée.

**Article 2** : Les actes d'urbanisme individuels portant occupation et utilisation du sol seront délivrés par le maire au nom de la commune, conformément à la délibération du conseil municipal du 8 septembre 2011.

**Article 3** : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise et d'un affichage en mairie pendant un mois avec la délibération du conseil municipal approuvant la carte communale. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

**Article 5** : Le Secrétaire général de la préfecture et le Maire de Romescamps sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauvais, le 17 octobre 2011

Pour le Préfet,  
et par délégation,  
Le Secrétaire général

signé  
Patricia WILLAERT



PRÉFET DE L'OISE

arrêté préfectoral portant organisation et compétences  
des services de la préfecture et des sous-préfectures

LE PRÉFET DE L'OISE

Chevalier de la Légion d'Honneur

--

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

VU le décret n° 92-604 modifié du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 octobre 2009 portant nomination de Monsieur Nicolas Desforges en qualité de préfet de l'Oise ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Oise ;

ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : A compter de la signature du présent arrêté, les services de la préfecture de l'Oise sont organisés ainsi qu'il suit :

Cabinet du préfet

Secrétariat général

Direction de la réglementation et des libertés publiques  
Direction des relations avec les collectivités locales  
Direction des moyens et de l'administration générale  
Service de la coordination de l'action départementale

Sous-préfecture de Clermont  
Sous-préfecture de Compiègne  
Sous-préfecture de Senlis

## Cabinet du Préfet

1/ Service du cabinet

2/ Bureau de la communication

3/ Service interministériel de défense et de protection civile

4/ Garage

## SERVICE DU CABINET

### 1) Cellule prévention de la délinquance

#### *Prévention de la délinquance :*

- politique départementale de prévention de la délinquance : suivi du plan départemental de prévention de la délinquance
- conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et contrats locaux de sécurité (CLS)
- conférence départementale de sécurité
- conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes
- suivi du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

#### *Réglementation de sécurité :*

- commission départementale de vidéo protection
- relations avec les polices municipales : conventions de partenariat avec la gendarmerie nationale ou la police nationale, agrément des policiers municipaux
- enquêtes administratives
- réglementation des armes
- réglementation des débits de boisson
- réglementation des chiens dangereux (jusqu'au 31 octobre 2011, date à laquelle cette mission sera transférée à la Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Oise)
- délivrance des cartes professionnelles pour les agents de sécurité
- agrément des gardes particuliers

#### *Sécurité routière :*

- application des mesures prévues par le code de la route en matière d'infraction à la circulation routière notamment les immobilisations et mises en fourrières de véhicules
- suspension immédiate et annulation du permis de conduire

#### *Sûreté aéroportuaire :*

- Comité local de sûreté aéroportuaire (CLS)
- Comité local de la taxe d'aéroport
- délivrance des cartes professionnelles pour les agents de sûreté aéroportuaire
- agrément pour les accès aux zones réservées de l'aéroport de Beauvais-Tillé

### 2) Cellule ordre public

- statistiques de la délinquance
- plans d'action anti-délinquance
- réunions hebdomadaires de sécurité
- état major départemental de sécurité
- relations opérationnelles avec les forces de l'ordre
- demandes de forces mobiles, déclarations de manifestation
- sécurité des établissements pénitentiaires et des établissements hospitaliers
- moyens des services de la police nationale : budget et effectifs, recrutement des adjoints de sécurité
- commission départementale des transports de fonds
- procédure d'évacuation administrative des gens du voyage
- gestion des escortes et gardes statiques des détenus
- gestion du chiffre
- élaboration et tenue du tableau des permanences hebdomadaires

### 3) Cellule affaires réservées et études politiques

#### *Protocole :*

- visites ministérielles
- cérémonies patriotiques
- cérémonies de remises de décorations

#### *Études politiques et relations extérieures :*

- relations avec les personnalités politiques, syndicales et consulaires
- relations avec les représentants des cultes
- tenue et mise à jour des dossiers des communes et du dossier territorial
- prévisions et analyses électorales
- tenue des soirées électorales

#### *Conservation des dossiers de notations et congés des chefs des services départementaux*

#### *Instruction des dossiers de décorations*

#### *Ordres nationaux :*

- Légion d'honneur
- Mérite National

#### *Distinctions honorifiques :*

- mérite agricole
- palmes académiques
- médaille de la jeunesse et des sports
- médaille du tourisme
- médaille des arts et lettres
- médaille pour actes de courage et de dévouement
- médailles d'honneur régionales, départementales et communales
- médaille d'honneur du travail
- médaille d'honneur agricole
- médaille d'honneur des sapeurs-pompiers
- médaille de la famille française
- médaille mutualité, coopération et crédits agricoles
- médaille d'honneur de la police nationale
- autres distinctions honorifiques, et témoignages de satisfaction

#### *Interventions :*

- interventions ministérielles et présidentielles
- interventions parlementaires
- intervention des autres élus
- interventions des personnalités non élus et des particuliers

### 4) Mission pilotage

#### *Pilotage et animation des politiques départementales :*

- lutte contre les drogues et la toxicomanie (MLDT),
- lutte contre l'insécurité routière

### 5) Cellule huissiers

- accueil des visiteurs, circulation de l'information entre les services du cabinet et le secrétariat général

## BUREAU DE LA COMMUNICATION

- Relations avec les médias
- Conférences de presse
- Communiqués de presse
- Communication des services de l'État
- Gestion des publications du Préfet
- Gestion de la communication de crise
- Visites ministérielles
- Soirées électorales
- Annonces légales et judiciaires
- Dépôt administratif
- Gestion du budget presse

## SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILE

### ADMINISTRATION GENERALE

- gestion des systèmes d'alerte vers les administrations, les élus GALA, les radios conventionnées et la population
- veille des dispositifs de liaison et d'alerte (RESCOM, SYNERGI, Météo France)
- suivi des personnels intervenant en renfort auprès de la préfecture
- armement de la salle opérationnelle en cas de crise.
- mise à jour de l'annuaire ORSEC,
- suivi de la salle opérationnelle
- organisation des exercices et suivi de crises
- gestion du réseau national d'alerte

### ERP ET MANIFESTATIONS DIVERSES

- secrétariat du préventiviste de l'arrondissement de Beauvais
- suivi des avis défavorables
- commissions d'accessibilité des enceintes sportives, des campings et des bateaux
- agréments : suivi des organismes agréés
- grands rassemblements
- visites de sécurité et présidence de commissions
- gestion du SDIS : suivi des conseils d'administration, des actes de gestion et du fonds d'aide à l'investissement au plan opérationnel
- commission consultative départementale de sécurité et accessibilité (CCDSA)
- services de sécurité incendie et d'assistance à personnes : agréments des sociétés (SSIAP)
- épreuves sportives

### ORSEC - PLANIFICATION DES SECOURS

- plans de secours relatifs aux risques naturels, météo, inondations...
- plans particuliers d'intervention (seveso)
- rédaction des dispositions spécialisées (infrastructures et matières dangereuses)
- cartographie des risques majeurs
- plans grippe aviaire, variole, épizootie
- plan canicule
- plan d'alerte et d'urgence
- plans hébergement, ravitaillement, soutien populations
- et tout autre plan estimé nécessaire

### CATNAT

- catastrophes naturelles
  - \* envoi des demandes et des dossiers au ministère
  - \* notifications des décisions aux maires concernés
  - \* suivi des mesures de prévention
- engagement des crédits et mandats de paiement
- suivi des conventions et études particulières
- prescription et suivi de l'élaboration des plans de prévention des risques naturels

### PROTECTION DE LA POPULATION

- secourisme
  - \* organisation des examens
  - \* suivi des diplômes de secourisme
  - \* arrêtés d'agrément des associations
  - \* répartitions des crédits de secourisme (ministère de l'Intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales)
- information préventive
  - \*rédaction des documents d'information préventive des populations
  - \*suivi des campagnes de sensibilisation
  - \*prévention des risques domestiques.
  - \*actions de prévention auprès du public notamment scolaire
- semaine nationale de la sécurité civile
- Conseil départemental de la sécurité civile

- Rédaction et suivi du dossier départemental des risques majeurs (DDRM)
- Rédaction de la maquette et suivi du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et les plans communaux de sauvegarde (PCS)

### POUDRES ET EXPLOSIFS

- suivi des demandes de déminage
- alerte en cas de colis suspect, enveloppe
- gestion des reconnaissances démineurs et équipes cynotechniques en cas de manifestations ou visites officielles
- autorisations des demandes de feux d'artifices
- agréments des artificiers, examens

### DEFENSE

- suivi des habilitations
- rédaction des plans de défense et ressources
- suivi des demandes de cérémonies militaires
- suivi de l'application des mesures de vigilance VIGIPRATE
- suivi des dossiers de points sensibles et plans particuliers de protection.

### SANITAIRE

- aide médicale urgente
- permanence des soins
- alertes sanitaires telles que légionellose, intoxications...
- ozone, poussières...

## GARAGE

Gestion des plannings et des permanences et astreintes des chauffeurs.  
Engagement et certification des dépenses de carburant, entretien et réparation des véhicules  
Gestion du centre dépanneur (cabinet du Préfet pour ce qui concerne les attributions du garage)  
Gestion du parc automobile

# Secrétariat Général

- 1/ Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
- 2/ Direction des Relations avec les Collectivités Locales
- 3/ Direction des Moyens et de l'Administration Générale
- 4/ Service de la Coordination de l'Action Départementale

## 1/ Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques

### BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION ET DES ÉLECTIONS

#### Économie :

- \* récépissé de déclaration pour les ventes en liquidation
- \* agrément des entreprises domiciliataires

#### Tourisme :

- \* stations de tourisme
- \* hôtels, restaurants de tourisme, camping et meublés de tourisme (classement, reclassement, déclassement, fermeture)
- \* licences d'agents de voyages (agrément, autorisation, habilitation)
- \* offices de tourisme (classement)
- \* guides interprètes et conférenciers (cartes professionnelles)
- \* certificat d'aptitude à la conduite des voitures de tourisme
- \* classement des autocars de tourisme

#### Aéronautique :

- \* manifestations d'aéromodélisme
- \* lâcher de ballons (autorisation) (arrondissement de Beauvais)
- \* manifestations aériennes
- \* dérogations de survol
- \* habilitations pour utiliser les hélisturfaces, hélistations, aérodromes
- \* créations hélisturfaces, hélistations, aérodromes
- \* agréments pour l'utilisation d'un aérodrome privé
- \* photographie et cinématographie aériennes.

#### Justice :

- \* liste préparatoire des jurés d'assises
- \* commission de surveillance de la maison d'arrêt de Beauvais.

#### Divers :

- \* police SNCF - alignement - cours de gare
- \* classement et fermeture des passages à niveaux (enquêtes)
- \* contraventions de grande voirie (S.N.C.F. et navigation)
- \* stationnement et ouverture au public des bâtiments flottants
- \* syndicats professionnels (enregistrement au répertoire départemental)
- \* autorisation de détention d'ivoire
- \* article 2 de l'accord franco-algérien
- \* Recherche dans l'intérêt des familles

#### Divertissements :

- \* secrétariat de la commission pour l'emploi des enfants dans le spectacle
- \* autorisation pour les tournages de films (arrondissement de Beauvais)
- \* autorisation de circuler des petits trains touristiques ou routiers

#### Professions réglementées :

- \* commission du commerce non sédentaire
- \* arrêté de rattachement et titres de circulation pour les forains - sans domicile fixe (arrondissement de Beauvais)
- \* transactions sur immeubles et fonds de commerce (agents immobiliers) et gestion immobilière (administrateurs de biens et syndics de copropriété)
- \* revendeurs d'objets mobiliers (arrondissement de Beauvais)

#### Législation funéraire :

- \* habilitation des entreprises de pompes funèbres
- \* dérogation aux délais réglementaires d'inhumation et de crémation
- \* autorisation de transport de corps en dehors du territoire métropolitain et laissez passer mortuaires

- \* création de chambres funéraires, et crématorium (arrondissement de Beauvais)
- \* inhumation sur le domaine privé (arrondissement de Beauvais)

#### Repos dominical :

- \* demande permanente de dérogation (article L221-6 du code du travail)

#### Chasse :

- \* attestation de délivrance initiale d'un permis de chasser attribué avant le 1<sup>er</sup> septembre 2009 (arrondissement de Beauvais)

#### Associations :

- \* constitution, modification ou dissolution
- \* reconnaissance du caractère de bienfaisance et du caractère d'utilité publique
- \* autorisations de recevoir des dons et legs
- \* organisation de loteries
- \* quêtes sur voies publiques
- \* agrément d'association de protection de la nature et de l'environnement.

#### Taxis :

- \* organisation des examens du certificat de capacité professionnelle de chauffeur de taxi
- \* délivrance des cartes professionnelles
- \* secrétariat de la commission départementale des taxis et voitures de petite remise
- \* suivi des demandes d'autorisation de stationnement
- \* suivi des plaintes

#### Manifestations sportives :

- \* instruction des dossiers soumis à déclaration et délivrance des accusés réception
- \* instruction des dossiers soumis à autorisation et délivrance des arrêtés
- \* homologation des terrains et des circuits pour les sports mécaniques
- \* autorisation de combats de boxe pour l'arrondissement de Beauvais (jusqu'au 31 octobre 2011, date à laquelle cette mission sera transférée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale qui sera compétente en la matière pour tous les arrondissements du département de l'Oise)
- \* agrément des commissaires aux courses de chevaux
- \* approbation des statuts des sociétés de courses de chevaux et de lévriers à pari mutuel
- \* organisation des courses de lévriers à pari mutuel
- \* ouverture des hippodromes

#### Élections :

- \* Cartes d'identité des maires et des adjoints (arrondissement de Beauvais)
- \* Modification des limites territoriales
- \* Révision des listes électorales :  
arrêté de constitution des commissions communales (arrondissement de Beauvais)
- \* Organisation des élections politiques ou professionnelles :  
convocation électeurs fixation des dates  
fixation des prix de la propagande  
commission de recensement des votes, de propagande et de contrôle  
déclarations de candidatures  
contentieux électoral  
délégations spéciales  
comptabilité et paiement des mises sous pli, heures supplémentaires...  
frais d'assemblée électorale
- \* Financement des partis politiques :  
récépissés de déclaration de mandataire financier  
carnets de reçus de dons  
paiement des travaux d'impression et d'affichage

### SERVICE DE L'IMMIGRATION

- \* Gestion des dossiers relatifs à la circulation et au séjour des étrangers en France (droit au séjour, titres de séjour et de circulation, visas, sauf-conduits, assignation à résidence...)
- \* Gestion des demandes de regroupement familial
- \* Gestion des procédures d'éloignement du territoire français (reconduite à la frontière, expulsion, rétention administrative...)
- \* Gestion des demandes de naturalisation (arrondissement de Beauvais) ou par mariage
- \* Gestion des demandes d'asile, conformément à la répartition des compétences fixée par l'arrêté ministériel du 12 mars 2009 portant régionalisation de l'admission au séjour des demandeurs d'asile dans la région Picardie
- \* Contentieux du service

### BUREAU DE LA DELIVRANCE DES TITRES

#### Permis de conduire :

- \* édition des titres (obtention, duplicata, visite médicale, échange et conversion, validation de diplôme professionnel)
- \* permis de conduire internationaux
- \* communication des informations relatives au nombre de points
- \* suspension de permis de conduire
- \* annulation de permis de conduire
- \* enregistrement des décisions judiciaires
- \* retrait de permis de conduire suite à visite médicale
- \* visites médicales : secrétariat des commissions, agrément des membres de la commission primaire de chaque arrondissement, agrément des membres de la commission d'appel, agrément des médecins de ville, suivi du budget de la commission, rémunération des médecins et paiement des fournitures spécifiques
- \* agrément des centres de récupération de points (jusqu'au 31 octobre 2011, date à laquelle cette mission sera transférée à la Direction Départementale des Territoires de l'Oise)
- \* agrément des centres post-permis pour l'organisation des stages de remise à niveau
- \* suivi administratif et judiciaire des demandes d'échange de permis étrangers
- \* archivage des dossiers pour l'ensemble du département
- \* suivi des demandes adressées au ministère dans le cadre des demandes d'enregistrement des dossiers ne figurant pas au fichier national
- \* communication de dossiers dans le cadre des réquisitions judiciaires.

#### Cartes grises :

- \* délivrance des titres
- \* délivrance des cartes W
- \* délivrance d'attestations
- \* édition de certificats de situation
- \* inscriptions et levées des oppositions
- \* suivi des procédures pour les véhicules
- \* destruction administrative des véhicules
- \* inscription des cessions
- \* agrément des centres de contrôle technique et des contrôleurs, et utilisation du registre national des centres de contrôle et des contrôleurs
- \* agrément des gardiens de fourrières
- \* conventions d'habilitation des professionnels, du deux roues, de l'automobile pour l'accès au système d'immatriculation des véhicules (SIV)
- \* archivage des dossiers de cartes grises pour l'ensemble du département
- \* transmission des dossiers dans le cadre des réquisitions judiciaires
- \* suivi des dossiers d'immatriculation frauduleuse.

#### Etat-civil :

- \* carte nationale d'identité
- \* passeport
- \* laissez-passer
- \* passeports collectifs.

Régie de recettes :

- \* comptabilité
- \* balance des comptes en deniers
- \* balances des documents
- \* relevés mensuels des recettes encaissées
- \* ordres de restitution (remboursement des trop perçus)
- \* commande des titres
- \* commande des timbres fiscaux et OFII
- \* suivi des stocks de titres
- \* encaissement des titres (cartes grises)
- \* encaissement des timbres (passeports, titres de séjour...)
- \* réception, contrôle des règlements et restitution des dossiers des cartes grises des professionnels de l'automobile
- \* édition des cartes grises des loueurs par télétransmission (réception des demandes et des paiements, gestion, suivi et édition des titres).

Autres :

- \* traitement du contentieux du bureau
- \* commission départementale de la sécurité routière.

SERVICE D'ACCUEIL ET DE RENSEIGNEMENTS TÉLÉPHONIQUES

Réponses téléphoniques aux questions relatives à la délivrance des titres :

- \* cartes grises
- \* permis de conduire
- \* cartes nationale d'identité
- \* passeports

2/Direction des Relations avec les Collectivités Locales

BUREAU DU CONTROLE DE LÉGALITÉ

Contrôle de légalité des actes des communes et établissements publics locaux, des O.P.A.C., du S.D.I.S, du SMVO, du SYMOVE, du Centre de gestion de la fonction publique territoriale et du Département notamment dans les domaines suivants :

- \* fonction publique territoriale ;
- \* marchés publics, délégations de service public et décisions afférentes ;
- \* délégations de fonctions, d'attribution, de signature des maires et adjoints ;
- \* indemnités des élus ;
- \* composition des commissions prévues par le CGCT ;
- \* nomination des délégués au sein d'instances extérieures ;
- \* police administrative, municipale et départementale ;
- \* cimetières (procès-verbaux d'état d'abandon de concessions et règlements intérieurs) et indemnités de gardiennage des églises ;
- \* contentieux du bureau.

Intercommunalité :

- \* secrétariat de la commission départementale de coopération intercommunale et élection des membres ;
- \* création, dissolution et modification des statuts des groupements intercommunaux de l'arrondissement de Beauvais ;
- \* création, dissolution et modification des statuts des groupements intercommunaux à fiscalité propre (communauté de communes et d'agglomération) et des syndicats mixtes, ainsi que des syndicats interdépartementaux ayant leur siège dans le département de l'Oise
- \* répertoire intercommunalité INSEE.
- \* base ASPIC, mise à jour des données.

Élection au comité des finances locales

Pôle de compétence interservices « contrôle de légalité ».

Pôle de compétence interservices « marchés publics ».

Conseil aux maires et présidents d'EPIC dans l'ensemble des domaines de compétence du bureau.

Programme ACTES (aide au contrôle de légalité dématérialisé)

BUREAU DU CONTROLE BUDGÉTAIRE ET DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

-Contrôle budgétaire des communes et établissements publics locaux des quatre arrondissements, du centre de gestion de la fonction publique territoriale, du SDIS et du Département ;

- Contrôle des taxes locales ;
- Contrôle des emprunts et des régies de recettes et d'avances ;
- Contrôle des budgets des chambres consulaires ;
- Réseau d'alerte des communes en difficulté ;
- Saisine de la chambre régionale des comptes pour l'ensemble des collectivités du département ;
- Dotation globale de fonctionnement (DGF), dotation de solidarité urbaine, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation, dotation élu local, dotation spéciale instituteurs, DGD du Département, DGD « contrats d'assurance en matière d'urbanisme », DGD « aérodromes » ;
- Dotation de prise en charge des CNI et passeports par les communes ;
- Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) ;
- Amendes de police ;

-Dotation globale d'équipement (DGE) : programmation et instruction des dossiers de subvention des communes de l'arrondissement de Beauvais et suivi de la gestion comptable pour les quatre arrondissements. Gestion de la commission des élus ;

-DGE du Département ;

-Dotation de développement rural (DDR) : instruction des dossiers et suivi comptable pour l'ensemble du département ;

-Réserve parlementaire ;

-Compensations versées aux collectivités locales au titre de la fiscalité directe locale ;

-Compensation des pertes de taxe professionnelle ;

-Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, fonds départemental de péréquation de la TADEM ;

-Avances de fiscalité directe locale aux collectivités ;

-Indemnité de logement des instituteurs ;

-Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) ;

-Fonds de restructuration du ministère de la défense (FRED) ;

-Fonds d'intervention pour la restructuration du commerce et de l'artisanat (FISAC) ;

-Fonds d'aide à l'investissement (FAI) des services départementaux d'incendie et de secours ;

-Fonds départemental d'adaptation du commerce rural (FDACR).

## BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'URBANISME

### Affaires juridiques :

- suivi des contentieux de la préfecture et services déconcentrés de l'État en relation avec les différents acteurs dans ce domaine (hors immigration et déférés préfectoraux), instruction des dossiers Préfecture

- représentation TA et CAA (référé, excès de pouvoir et plein contentieux)

- renforcement de l'expertise juridique, sécurisation des actes produits par l'État et défense de l'État en cas de contentieux, actions de prévention des contentieux

- avis et conseil juridique des services de l'État

- animation du réseau de correspondants

- veille juridique : suivi de l'actualité et diffusion de l'information, gestion d'un fonds documentaire

- suivi des crédits de contentieux : action 6 programme 216 et inventaire des provisions pour litiges

- arrêtés de délégation de signature du préfet

- arrêté portant organisation et compétences des services de la préfecture et des sous-préfectures

- recueil des actes administratifs (RAA)

\* établissement du RAA et mise en ligne sur l'Internet et le S.I.T, expédition, gestion des abonnés au RAA

- gestion des abonnements et du fonds documentaire

- conseil en archivage des dossiers auprès des différents services / application de la charte d'archivage

- interlocuteur des services de l'État en matière d'accès aux documents, vis à vis de la CADA

### Urbanisme :

\* Contrôle de légalité des autorisations d'occupation du sol pour tout le département (permis de construire, permis de lotir, certificats d'urbanisme...) en liaison avec la Direction départementale des territoires ;

\* Contrôle de légalité et suivi des documents d'urbanisme pour tout le département en liaison avec la Direction départementale des territoires ;

\* Autorisations et procédures d'urbanisme demeurant de la compétence du préfet (permis de construire en cas d'avis divergent entre l'élu et les services techniques de l'État, zones d'aménagement différé, zones de protection du patrimoine architectural et paysager) en liaison avec la Direction départementale des territoires ;

\* Contrôle de légalité de l'institution et l'exercice du droit de préemption urbain par les communes ;

\* Traitement des interventions, conseils aux maires et aux administrés ;

\* Instruction des recours gracieux ;

\* Dotation générale de décentralisation Urbanisme

\* Composition de la commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme.

### Affaires Foncières :

\* Expropriation pour cause d'utilité publique, instruction des demandes de déclaration d'utilité publique (DUP), cessibilité des terrains, traitement des contentieux devant le juge administratif ;

\* Conseil en matière de transfert de voirie du domaine privé vers le domaine public communal (article L.318-3 du code de l'urbanisme) ;

\* Établissement de servitudes (BDF, GRT GAZ,)

\* Autorisations de pénétration en propriétés privées pour la réalisation d'études ou de travaux publics (collectivités locales, IGN, etc...). Autorisations d'occupation temporaire ;

\* Aliénation de biens SNCF ;

\* Secrétariat de la commission chargée d'établir annuellement la liste départementale des commissaires enquêteurs ;

\* Divers contrôles de légalité (vente et acquisition de terrain par les collectivités, occupation du domaine public).

### Affaires scolaires :

\* Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques (article L.212-8 du code de l'éducation), arbitrage préfectoral des litiges opposant les communes de résidence des enfants aux communes d'accueil, inscription d'office au budget des communes de résidence ;

\* Demandes de désaffectation des logements d'instituteurs et des locaux scolaires ;

\* Établissement et modification des contrats d'association des établissements d'enseignement privé avec l'État ;

\* Tarifs des cantines scolaires.



## 1) BUREAU DES FINANCES

Gestion des crédits budgétaires et comptables du programme 307 « administration territoriale » - Gestion de l'application CHORUS et NDL

- préparation et élaboration du budget de la préfecture
- proposition de répartition des crédits entre l'ensemble des centres de coûts
- élaboration des tableaux de suivi budgétaire
- récolement de l'ensemble des informations budgétaires et comptables fournies par les correspondants de la préfecture et des sous-préfectures
- restitution des résultats auprès des centres de coûts
- engagements juridiques, signature des bons de commande et leur notification aux tiers pour toutes fournitures ou travaux de la préfecture et des sous-préfectures
- certification du service fait de toutes les dépenses et tout acte relevant du fonctionnement et de l'investissement des services de la préfecture et des sous-préfectures
- engagements comptables des crédits
- vérification de la cohérence des opérations comptables effectuées par les centres de coûts
- centralisation des factures, demande de paiement ou mandatement, avant transmission à la trésorerie générale
- comptabilité analytique
- transmission à l'administration centrale
- contrôle interne comptable

Gestion des crédits des différentes unités opérationnelles (UO) dont le préfet est responsable (affectation, engagement et mandatement)

- \* la préfecture :
  - action sociale
  - crédits élections
  - service interministériel de défense et de protection civile
  - unité opérationnelle (UO) « équité sociale territoriale et soutien »
  - unité opérationnelle (UO) « aménagement du territoire »
  - unité opérationnelle (UO) « rénovation urbaine ».
- \* le service départemental de l'architecture et du patrimoine :
  - budget de fonctionnement.
- \* le service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre :
  - fonds de solidarité.
  - actions en faveur des rapatriés.
- \* l'inspection académique :
  - frais de justice et réparations civiles.
- \* la trésorerie générale
  - validation des procédures d'engagement et de mandatement.

Recensement des charges à rattacher à l'exercice et des provisions pour charge à partir de l'application ORCHIDE pour les services - préfecture (BOP 307), services de police (BOP 176), intérieur (enseignements généraux) (BOP 209) santé solidarité (BOP 106) défense (BOP 212).

Émission des titres de recettes

- recettes non fiscales
- fonds de concours et recettes assimilées
- reversement de fonds sur dépenses des ministères à annuler
- consignations.

## 2) BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES

Prospective

- élaboration, suivi et pilotage du budget de rémunération
- élaboration du plan de charge des effectifs
- suivi des effectifs et du plafond d'emploi
- gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Carrière individuelle

- gestion du personnel : temps partiel, congés de longue durée (CLD) et réintégration, congés de longue maladie (CLM) et réintégration, congés de grave maladie (CGM), temps partiel thérapeutique, congés de maladie ordinaire, congé de maternité, de paternité et d'adoption, congé parental et réintégration, congés de formation et réintégration (sauf refus), retraite, disponibilité et réintégration, promotion d'échelon, prolongation de stage, octroi et suppression de la nouvelle bonification indiciaire, congés bonifiés, cessation progressive d'activité (CPA), affectation au sein des services
  - cartes d'identité professionnelle (personnel en activité et retraités)
  - frais de changement de résidence
  - frais de déplacement des personnels des services techniques et du matériel (STM)
  - accidents de service, maladie professionnelle et allocation temporaire d'invalidité
  - préparation des commissions administratives paritaires locales régionales (CAPL) d'avancement, de réduction d'ancienneté et d'appel de note
  - organisation des comités techniques paritaires (CTP)
  - pour les agents de catégorie C, outre les actes susmentionnés, nomination dans le grade, nomination après concours, arrêtés de titularisation et de reclassement
  - pour les agents de catégorie A et B, outre les actes mentionnés, arrêtés de reclassement
  - décisions relatives aux autorisations d'absence pour l'exercice du droit syndical
  - régime indemnitaire : élaboration et envoi des états mensuels (depuis 2005) à la trésorerie générale
  - gestion des personnels sur le système informatisé de ressources humaines dénommé DIALOGUE
  - validation des services et retraite : tous actes y afférents
  - aménagement et réduction du temps de travail
  - suivi des congés annuels et des horaires variables du personnel de la préfecture
  - élections professionnelles
  - Accueil des nouveaux arrivants
- mise à jour de l'annuaire interne de la préfecture et des sous-préfectures en ligne sur intranet y compris le "trombinoscope" en collaboration avec le webmestre

Formation

- Contribution au recensement et à l'analyse des besoins de formation
- Participation à la mise en œuvre du plan de formation régional
- Enregistrement des statistiques locales sur le logiciel GEF (gestion électronique de la formation)
- Correspondant local de la formation en région Picardie auprès du Délégué Régional à la Formation (DRF)
- Mise en œuvre et suivi qualitatif du tutorat
- Réservation et achats des hébergements et titres de transport relatifs aux formations
- Remboursement des frais de déplacement aux agents
- Accueil des stagiaires écoles

Concours

- Correspondant local pour l'organisation des concours régionalisés
- Réception et contrôle des inscriptions à concours avant transmission au centre d'examen et éventuelle organisation
- Diffusion de l'information concours
- organisation des recrutements sans concours locaux (catégorie C et handicapés).

Action sociale

- engagement et certification des crédits déconcentrés d'action sociale du ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales (personnels de la préfecture et de la police) des programmes n° 216, 176 et 307 et des crédits du chapitre de fonctionnement afférents aux missions de ce bureau.
- organisation de la médecine de prévention (préfecture et police)

- 17 -

18

- organisation de l'arbre de Noël
- tous les actes afférents à l'action sociale (conventions, subventions, prestations sociales)
- attestations pour l'admission au restaurant inter-administratif (RIA)
- organisation des comités d'hygiène et sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et des comités départementaux de l'action sociale (CDAS).

### 3) BUREAU DE L'IMMOBILIER ET DE LA LOGISTIQUE

#### 3.1/ Cellule reprographie

- ensemble des travaux de reprographie, tirage, assemblage
- gestion et mise à jour des bases de données publipostage pour les envois en nombre

#### 3.2/ Cellule service intérieur et jardins

- réalisation des opérations courantes de manutention et de maintenance de la préfecture et des sous-préfectures dans plusieurs corps de métiers (électricité, peinture, petits déménagements, gestion des parcs et jardins etc)
- gestion des stocks produits : matériels techniques, produits d'entretien ménager
- rôle d'alerte en cas de dysfonctionnement d'un appareil
- rôle de surveillance dans les travaux externalisés
- rôle de conseil pour les travaux

#### 3.3/ Cellule administrative

- élaboration et suivi des marchés publics liés au fonctionnement des services préfectoraux et aux gros travaux d'entretien des bâtiments
- élaboration et suivi du plan prévisionnel pluriannuel des travaux
- fonds interministériel pour l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux recevant du public (FIAH)
- Achats et gestion des fournitures de bureau
- Achats et gestion des consommables informatiques
- Achats et gestion de l'habillement professionnel
- Achats de mobilier
- Abonnements
- Remboursement des frais de déplacements afférents aux missions
- Remboursement des frais de représentation
- Gestion des contrats de maintenance
- Gestion budgétaire : Engagement budgétaire, certification de la dépense, mise en paiement etc...
- Correspondant Chorus RE FX et GESPAT (gestion du patrimoine) et FII (parc automobile)
- Inventaires départ / arrivée des résidences préfectorales (et stagiaire ENA) en lien avec le service intérieur
- Correspondant de l'application GEAUDE (gestion des fluides)

#### 3.4/ A.C.M.O agent en charge de la mise en œuvre du document unique et suivi CHSCT avec l'action sociale

- veille aux respects des normes d'hygiène et de sécurité
- réalisation des diagnostics techniques et des vérifications périodiques avec l'entreprise chargée des contrôles techniques

### BUREAU ACCUEIL ET QUALITE

#### Démarche qualité

- élaboration et mise en œuvre de la démarche QUALIPREF :
- définition et application des procédures « qualité » ;
- élaboration, collecte et analyse des « indicateurs qualité » ;
- alerte des services en cas de défaillance d'un indicateur ;
- élaboration et mise en œuvre des « plans d'action » ;
- programmer, piloter et exploiter les enquêtes de satisfaction ;
- programmer, préparer et réaliser les réunions Qualipref ;
- programmer, préparer et réaliser des audits internes ;

#### Accueil

- gestion des hôtes, élaboration des plannings ;
- sécurité des accès ;

#### Courrier

- tri et distribution du courrier de la préfecture et des services déconcentrés de l'État ;
- gestion et enregistrement du courrier réservé via le logiciel Zedoc ;
- transmission des fax et des courriels aux services idoines dans le respect du référentiel Qualipref s'agissant des courriels
- envois en nombre ;
- réception des actes soumis à l'obligation d'envoi au représentant de l'État

#### Standard

- exploitation du standard ;
- exploitation messagerie opérationnelle et fax en dehors des heures ouvrables ;
- mise à jour de la documentation ;

### SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Relevant de la Direction des moyens et de l'administration générale, le SSIC est placé sous l'autorité du directeur de cabinet pour les aspects opérationnels liés aux crises. Pour ses missions de CoSIC (correspondant départemental des SIC), le chef du SSIC est placé sous l'autorité directe du secrétariat général.

#### 1) Informatique

- Applications nationales : mise en place des projets nationaux en adaptant localement les recommandations techniques édictées par le ministère, assistance aux services utilisateurs au démarrage des applications, suivi évolutif et maintenance de ces applications.
- Assistance technique et évolutions logicielles des applications GED (AGDREF, SIV), Ze-doc (courrier, revue de presse), LORRIN (régies informatisées), etc.
- Élaboration des contrats informatiques
- Élaboration du programme d'équipement informatique
- Administration, gestion et suivi des demandes d'intervention adressées par les utilisateurs (tickets CSU)
- Suivi du parc informatique, réformes matériels, élaboration du programme d'équipement informatique, veille technologique (TSE),
- Administration des réseaux locaux, exploitation des outils de téléadministration (OCS et GLPI)
- Étude et suivi des opérations de câblage et de mise en réseau
- Mise en place de l'infrastructure informatique et téléphonique permettant la réception et l'exploitation des résultats électoraux puis leur transmission au ministère
- Administration de la messagerie opérationnelle de commandement RESCOM 3G
- Administration de la messagerie et des agendas partagés ICASSO
- Gestion des adresses départementales FIMAD de la préfecture et des sous-préfectures
- Administration de la messagerie sécurisée MAGDA
- Gestion du parc informatique, matériels et logiciels
- Élaboration des marchés publics informatiques
- Administration et déploiement des antivirus en réseau, gestion des incidents de sécurité,
- Administration et déploiement des correctifs de sécurité Microsoft sur les postes de travail via WSUS
- Gestion des autorisations d'accès Internet via la passerelle ORION
- Gestion des droits et sauvegardes des serveurs applicatifs
- Gestion des autorisations d'accès aux serveurs de données (dossiers partagés)
- Veille technologique

#### 2) Administration et développement WEB

- Développement, administration et management du site Internet collaboratif de la préfecture
- Développement et administration des sites intranet
- Administration du système d'information territorial "Territorial"

#### 3) Télécommunications

- Installation et maintenance des équipements téléphoniques et péri-téléphoniques
- Gestion et supervision du dispositif de téléphonie sur IP (ToIP)
- Gestion des pré-accueils téléphoniques, des serveurs vocaux interactifs et des boîtes vocales
- Téléphonie mobile : gestion de la flotte des GSM et des PDA
- Élaboration des marchés sur la téléphonie fixe
- Élaboration des marchés sur la téléphonie mobile

- Mise à jour et diffusion aux opérateurs habilités du Plan Départemental d'Acheminement des Appels d'Urgence (PDAAU)
- Participation aux plans de secours et à la mise en place des cellules de crise (COD, PCO, CIP,...)
- Gestion des matériels radioélectriques opérationnels INPT

#### 4) Administration générale

- Suivi du budget SIC et des commandes (NEMO), ventilation analytique et élaboration de statistiques par poste de dépenses, élaboration du budget prévisionnel
- Édition des relevés de taxation téléphonique dans le cadre du contrôle de gestion
- Édition des statistiques d'appels entrants dans le cadre de Qualipref
- Mise à jour du fichier des lignes et des liaisons louées opérationnelles en liaison avec les opérateurs
- Gestion statistique des demandes d'interventions techniques
- Gestion du système de visioconférence

#### Contrôle de gestion et performance

- mise en œuvre et suivi du dispositif PILOT de collecte des données INDIGO et BALISE ;
- gestion et exploitation de l'infocentre territorial (INFOPREF) ;
- analyse des performances des services de la préfecture
- élaboration des tableaux de bord de suivi des indicateurs INDIGO ;
- aide au pilotage des services et propositions
- élaboration et suivi du volet performance du BOP préfecture (contribution à la fixation des valeurs-cibles locales) ;

#### contrôle de gestion interministériel

- suivi des BOP des services déconcentrés (dits « à enjeux », (contrôle de la performance et suivi financier)
- dialogue de gestion interministériel

## 4/ Service de la Coordination de l'Action Départementale

### Affaires économiques

#### Entreprises :

- \* Accueil et conseils aux entreprises
- \* Informations sur les aides à l'emploi, à la création et au développement des entreprises
- \* Suivi des entreprises en difficulté : relations avec le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) et la cellule de veille
- \* Veille économique : commissions départementales du suivi du financement de l'économie
- \* Restructuration et plans sociaux, conventions de revitalisation - dispositifs de revitalisation économique et d'aide à la création d'emplois (FNRT, FRED, Vivendi..)
- \* Documentation sur les entreprises
- \* Guide des aides aux entreprises.

#### Action économique :

- \* Relations avec les organismes consulaires et les organisations professionnelles
- \* Soutien aux secteurs d'activité économique
- \* Pôles de compétitivité
- \* Suivi des fonds européens et du contrat de projets Etat-Région 2007/2012
- \* Documentation économique et statistique
- \* Suivi des travaux du comité départemental anti-fraude (CODAF)

#### Coordination interministérielle :

- suivi de la mise en œuvre des mesures de la révision générale des politiques publiques
- pilotage de la modernisation des services de l'État dans le département (secrétariat du comité de modernisation)
- sensibilisation des services à l'éco-responsabilité
- rapport annuel sur l'activité des services de l'État dans le département
- collège des chefs de service de l'État
- traitement du courrier coordonné et sous-couvert
- préparation des dossiers de visites et d'audiences à caractère interministériel du préfet et du secrétaire général
- préparation des pré-CAR et CAR
- préparation des comités de pilotage de l'action de l'Etat, des bilatérales avec les directions et services départementaux des réunions avec les DDI
- tableau de suivi des commissions administratives
- tableau de suivi des circulaires
- mise à jour de l'annuaire des services déconcentrés de l'État (sous forme électronique et papier)
- relations SGAR
- relations DDI et UT départementales
- suivi de la politique immobilière de l'État
- commission des objets mobiliers

#### Affaires culturelles :

- monuments historiques : suivi de la programmation, transmission des demandes de subvention, notification des arrêtés de protection

- 21

- 22

# Sous-Préfecture de Clermont

## 1) Cabinet

- secrétariat particulier
- ordre public
- protection civile
- service intérieur
- bureau d'ordre
- correspondant informatique

## 2) Secrétariat Général

### *Bureau de la Réglementation et des Libertés Publiques*

- services à l'utilisateur, régie de recettes, cartes grises, passeports, CNI, permis de conduire
- armes, professions réglementées, associations, SDF, transports de corps
- épreuves sportives, débits de boissons, circulation
- élections
- sécurité civile (commissions de sécurité)

### *Bureau des Collectivités Locales*

- mission de conseil (FPT, commande publique, fonctionnement des assemblées)
- affaires financières - DGE
- intercommunalité
- urbanisme et droit des sols

### *Bureau de l'Interministérialité et du Développement*

- aménagement du territoire, développement local, politique des pays, services publics locaux
- infrastructures, environnement, installations classées, assainissement, gens du voyage
- urbanisme, droit des sols, projets patrimoniaux
- lutte contre les exclusions
- suivi local de l'IRE de Clermont et des mesures de la politique de la Ville pouvant concerner l'arrondissement (instruction des dossiers de demande de subvention VVV)

- 23

# Sous-préfecture de Compiègne

## 1) Cabinet

- assistantes, accueil, courrier
- service intérieur

## 2) Secrétariat Général

### *Bureau de la Réglementation et de l'Administration Générale*

- régie de recettes, cartes grises, permis de conduire, armes, associations, chasse, épreuves sportives, élections
- CNI, passeports, étrangers, forains et SDF

### *Bureau de l'Action Territoriale*

- action économique ; intervention solidaire
- urbanisme, environnement, risques spéciaux
- politique de la ville

### *Bureau des Relations avec les EPCI et les Collectivités Locales*

- personnel territorial
- affaires financières
- marchés publics ; intercommunalité

- 24

# Sous-préfecture de Senlis

## 1) Cabinet :

- secrétariat particulier
- services communs
- suivi des affaires signalées, dossiers relatifs à la sécurité et déplacements ministériels

## 2) Secrétariat Général :

### *Bureau de la Réglementation*

- section cartes grises
- section régie
- section passeports
- section élections-associations
- section armes et professions particulières
- section protection civile et police générale
- accueil

### *Bureau de la cohésion sociale et de la ville*

- logement
- politique de la ville

### *Bureau des collectivités locales et de l'environnement*

- conseil juridique et financier aux collectivités locales
- environnement

### *Bureau des territoires et de l'emploi*

- emploi
- aménagement du territoire
- entreprises et développement économique

### *Antenne administrative de Creil*

- section circulation
- section étrangers
- accueil
- section régie

ARTICLE 2 : Toute disposition contraire antérieure à celles du présent arrêté est abrogée.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, le sous-préfet, directeur de cabinet, les sous-préfets de Clermont, de Compiègne et de Senlis sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 24 OCT. 2011

Le Préfet,



Nicolas DESFORGES



Préfecture de la région Picardie

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA  
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE PICARDIE**

**Arrêté portant délégation de signature en qualité de Responsable des budgets opérationnels de programme (RBOP) et de Responsable d'unité opérationnelle (RUO) pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat.**

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Picardie,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE),

Vu le décret du 16 février 2009 nommant M. Michel DELPUECH, Préfet de la région Picardie, Préfet de la Somme,

Vu l'arrêté interministériel du 9 février 2010 nommant M. Joël HERMANT, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie,

Vu l'arrêté interministériel en date du 1<sup>er</sup> juin 2010 portant nomination de directeurs régionaux adjoints des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté interministériel en date du 1<sup>er</sup> juin 2010 portant nomination de responsables de pôle au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

- 27

Vu l'arrêté interministériel du 30 juin 2010 portant nomination de responsables de pôle et d'unité territoriale au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté interministériel du 29 août 2011 portant nomination d'un directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ( région Picardie ),

Vu l'arrêté interministériel du 15 septembre 2011 portant intérim du responsable de l'unité territoriale de la Somme de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Picardie,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 février 2011 portant délégation de signature de M. Michel DELPUECH, Préfet de la Région Picardie, Préfet de la Somme à M. Joël HERMANT, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie en qualité de RBOP et de RUO en matière d'ordonnancement secondaire,

Vu l'arrêté du 16 février 2011 portant délégation de signature en qualité de Responsable des budgets opérationnels de programme (RBOP) et de Responsable d'unité opérationnelle (RUO) pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat de M. Joël HERMANT, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie.

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** En application de l'article 11 de l'arrêté préfectoral du 11 février 2011 susvisé, délégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joël HERMANT, à :

- Monsieur Jean-Claude LAHAIE, responsable du pôle politique du travail,
- Monsieur Ronan LEAUSTIC, responsable du pôle entreprise, emploi et économie,
- Madame Nathalie QUELQUEJEU, responsable du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie,
- Monsieur Francis-Henri PREVOST, responsable de l'unité territoriale de l'Aisne,
- Monsieur Michel GOUTAL, responsable de l'unité territoriale de l'Oise,
- Madame Marthe CAROLE-CLEDELIN, responsable de l'unité territoriale de la Somme par intérim,
- Monsieur Philippe SUCHODOLSKI, directeur adjoint du travail,
- Madame Marie-Hélène LUCZAK, cadre expert,

à l'effet de signer, dans la limite de la délégation de signature consentie par le Préfet au Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire des recettes et des dépenses.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ronan LEAUSTIC, la délégation de signature prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée par :

- Monsieur Yannick JEANNIN, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de mission,
  - Madame Brigitte DURAND, directrice adjointe du travail,
  - Madame Marie-Françoise SALON, chef de mission au Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi,
  - Monsieur Patrick LEBRUN, conseiller pour l'international,
- dans la limite des attributions et compétences de leur service.

- 28

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie QUELQUEJEU, la délégation de signature prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée par :

- Monsieur Jérôme BEGUET, inspecteur principal ,
- Madame Cécile SCHMIDT, ingénieur de l'Industrie et des Mines,
- Monsieur Patrick DONETTE, inspecteur,

dans la limite des attributions et compétences de leur service.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis-Henri PREVOST, la délégation de signature prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée par :

- Monsieur Jean-Claude LEMAIRE, directeur adjoint du travail,

dans la limite des attributions et compétences de leur service.

**Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel GOUTAL, la délégation de signature prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée par :

- Madame Marie-Pierre DURAND, directrice adjointe du travail,
- Madame Dominique BRECO-TABART, directrice adjointe du travail,

dans la limite des attributions et compétences de leur service.

**Article 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marthe CAROLE-CLEDELIN, la délégation de signature prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée par :

- Monsieur Michel LINE, directeur adjoint du travail,

dans la limite des attributions et compétences de leur service.

**Article 7 :** La signature des agents habilités mentionnés aux articles 1 à 6 est accréditée auprès du directeur régional des finances publiques de Picardie et du département de la Somme.

**Article 8 :** L'arrêté du 16 février 2011 portant délégation de signature en qualité de Responsable des budgets opérationnels de programme (RBOP) et de Responsable d'unité opérationnelle (RUO) pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat de M. Joël HERMANT, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie, susvisé est abrogé.

**Article 9 :** Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et les délégataires désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de Région Picardie, Préfecture de la Somme, de la Préfecture de l'Aisne et de la Préfecture de l'Oise.

Amiens, le 6 octobre 2011

Le Directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de Picardie

  
Joël HERMANT



Préfecture de la région Picardie

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA  
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE PICARDIE**

**Arrêté portant délégation de signature en qualité de Responsable d'unité opérationnelle (RUO) pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le budget de l'Etat.**

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Picardie,

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE),

Vu le décret du 29 octobre 2009 nommant M. Nicolas DESFORGES, Préfet de l'Oise,

Vu l'arrêté du 31 décembre 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et au ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,

Vu l'arrêté interministériel du 9 février 2010 nommant M. Joël HERMANT, en qualité de Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie,

Vu l'arrêté interministériel du 29 août 2011 portant nomination d'un directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ( région Picardie ),



Vu l'arrêté préfectoral du 16 mars 2010 portant délégation de signature de M. Nicolas DESFORGES, Préfet de l'Oise à M. Joël HERMANT, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie en qualité de RUO en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat,

Vu l'arrêté du 16 février 2011 portant délégation de signature en qualité de Responsable d'unité opérationnelle (RUO) pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le budget de l'Etat de M. Joël HERMANT, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie.

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** En application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 16 mars 2010 susvisé, délégation est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël HERMANT, à M. Michel GOUTAL, responsable de l'unité territoriale de l'Oise, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat selon l'ensemble des dispositions prévues à l'arrêté préfectoral susvisé.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël HERMANT et de M. Michel GOUTAL, la délégation prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée par :

- Madame Marie-Pierre DURAND, directrice adjointe du travail,
- Madame Dominique BRECQ-TABART, directrice adjointe du travail.

**Article 3 :** La signature des agents habilités mentionnés aux articles 1 et 2 est accréditée auprès du directeur régional des finances publiques de Picardie et du département de la Somme, et auprès du comptable payeur de l'Oise.

**Article 4 :** L'arrêté du 16 février 2011 portant délégation de signature en qualité de Responsable d'unité opérationnelle (RUO) pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le budget de l'Etat de M. Joël HERMANT, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie, susvisé est abrogé.

**Article 5 :** Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et les délégataires désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Oise.

Amiens, le 6 octobre 2011

Le Directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de Picardie

  
Joël HERMANT

- 82



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
MINISTÈRE DU TRAVAIL, D'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA  
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE PICARDIE

**Arrêté portant délégation de signature en matière de décisions relevant du pouvoir propre du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Picardie.**

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Picardie ;

Vu le code du travail, notamment son article R.8122-11 ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ;

Vu l'arrêté interministériel du 9 février 2010 nommant M. Joël HERMANT, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie ;

Vu l'arrêté du 15 février 2010 portant délégation de signature en matière de décisions relevant du pouvoir propre de M. Joël HERMANT, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude LAHAIE, directeur du travail, à l'effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Picardie, toutes les décisions mentionnées dans le tableau mis en annexe 1.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude LAHAIE, la délégation de signature prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée par :

- Monsieur Philippe SUCHODOLSKI, directeur adjoint du travail.

**Article 3 :** Délégation permanente de signature est donnée à :

- Monsieur Francis-Henri PREVOST, directeur du travail, dans le département de l'Aisne,
- Monsieur Michel GOUTAL, directeur du travail, dans le département de l'Oise.
- Madame Marthe CAROLE-CLEDELIN, directrice adjointe du travail, dans le département de la Somme.

- 32 -



à l'effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Picardie, toutes les décisions mentionnées dans le tableau mis en annexe 2.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis-Henri PREVOST, la délégation de signature prévue à l'article 3 du présent arrêté sera exercée par :

- Monsieur Jean-Claude LEMAIRE, directeur adjoint du travail.

**Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel GOUTAL, la délégation de signature prévue à l'article 3 du présent arrêté sera exercée par :

- Madame Marie-Pierre DURAND, directrice adjointe du travail,
- Madame Dominique BRECQ-TABART, directrice adjointe du travail.

**Article 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marthe CAROLE-CLEDELIN, la délégation de signature prévue à l'article 3 du présent arrêté sera exercée par :

- Monsieur Michel LINE, directeur adjoint du travail.

**Article 7 :** L'arrêté du 15 février 2010 portant délégation de signature en matière de décisions relevant du pouvoir propre de M. Joël HERMANT, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie, susvisé est abrogé.

**Article 8 :** Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Picardie, Préfecture de la Somme, au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Oise et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aisne.

Amiens, le 6 octobre 2011

Le Directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de Picardie

  
JOËL HERMANT

**Annexe 1 : Décisions et actes administratifs visés à l'article 1er**

Décisions et actes administratifs issus du code du travail	Articles d'ordre législatif	Articles réglementaires
<b>Groupement d'employeurs n'entrant pas dans le champ d'application d'une même convention collective</b>		
recours contre les décisions de délivrance d'agrément, de changement de convention collective et de retrait d'agrément		R. 1253-30 R. 1253-12
recours contre les décisions de délivrance d'agrément, de changement de convention collective et de retrait d'agrément en cas de pluralité de services de contrôle		R. 1253-32
<b>Règlement intérieur</b>		
recours hiérarchique contre la décision de l'IT		R. 1322-1
<b>Dérogations à la durée quotidienne maximale du travail : Recours hiérarchique contre les décisions de l'IT</b>		D. 3121-18
<b>Dérogation à la durée hebdomadaire maximale moyenne</b>		
demande de dérogation à la durée hebdomadaire maximale moyenne concernant un secteur d'activité		R. 3121-26
<b>Suspension de la récupération des heures perdues dans les cas de l'article L. 3122-27</b>		R. 3122-7
<b>Dérogations à la durée quotidienne maximale du travail en cas de travail de nuit : Recours hiérarchique contre les décisions de l'IT</b>		R. 3122-13
<b>Affectation à des postes de nuit en l'absence d'accord : recours hiérarchique contre les décisions de l'IT</b>		R. 3122-17
<b>Dérogations au repos hebdomadaire (travail en continu et équipes de suppléance) : Recours hiérarchique contre les décisions de l'IT</b>		R. 3132-14
<b>Autorisation de dépassement de la durée maximale quotidienne de travail en cas de recours aux équipes de suppléance : Recours hiérarchique contre les décisions de l'IT</b>		R. 3132-15
<b>Local dédié à l'allaitement</b>		
autorisation provisoire de dépasser 12 berceaux dans un même local d'allaitement		R. 4152-17
<b>Risques d'incendies et d'explosions et évacuation (dérogations possibles, lieux de travail)</b>		R. 4216-32
<b>Risques d'incendies et d'explosions et évacuation (dérogations partielles, postes de travail)</b>		R. 4227-55
<b>Formation des coordonnateurs du bâtiment en matière de sécurité et de protection de la santé</b>		
réclamation en cas de refus d'admission à un stage de formation de coordonnateur		R. 4532-33

Décisions et actes administratifs issus du code du travail	Articles d'ordre législatif	Articles réglementaires
CHSCT imposé aux établissements de moins de cinquante salariés : décision de l'IT et recours devant le DIRECCTE	L. 4611-4	R. 4613-9
Fixation du nombre de CHSCT dans les établissements de cinq cents salariés et plus en cas de désaccord entre l'employeur et le CE : décision de l'IT et recours hiérarchique devant le DIRECCTE	L. 4613-4	
Fixation du nombre de CHSCT dans les établissements de cinq cents salariés et plus en cas de désaccord entre l'employeur et le CE : décision de l'IT et recours hiérarchique devant le DIRECCTE		R. 4613-10
<b>Services de santé au travail d'entreprise</b>		
approbation du DIRECCTE en cas d'opposition des IRP à la création d'un SST dans l'entreprise		D. 4622-3
conditions de la demande d'autorisation d'un SST d'entreprise		R. 4622-4
agrément d'un SST d'entreprise		D. 4622-15
rattachement d'un établissement de l'entreprise situé dans le ressort d'une autre région		D. 4622-17
retrait d'agrément et agrément provisoire		D. 4622-19
retrait d'agrément en cas d'infractions aux règles sur les SST		D. 4622-20
maintien du SST d'entreprise en cas d'effectif passé sous le seuil		D. 4622-21
<b>Services de santé au travail interentreprises</b>		
création d'un service interentreprises de santé au travail de site		D. 4622-24
un SSTI ne peut refuser l'adhésion d'une entreprise relevant de sa compétence		D. 4622-29
autorisation de cessation de l'adhésion à un SSTI		D. 4622-30
nombre de médecins du travail affectés à un secteur médical : dérogation		D. 4622-33
approbation des décisions fixant la compétence géographique et professionnelle du SSTI		D. 4622-35
agrément des secteurs médicaux		D. 4622-36
retrait d'agrément et agrément provisoire d'un secteur médical		D. 4622-39
retrait d'agrément en cas d'infractions aux règles sur les secteurs médicaux		D. 4622-41
un seul médecin du travail pour un seul temps plein : dérogation		R. 4623-8
dérogation pour affectation d'un médecin du travail au seul secteur médical chargé des salariés temporaires		D. 4625-7
<b>Mises en demeure du DIRECCTE.</b>		
Recours sur les mises en demeure du DIRECCTE	L. 4721-1	
conditions du recours sur la mise en demeure DIRECCTE	L. 4723-1	R. 4723-1
point de départ du délai de recours		R. 4723-2
conditions et délai d'instruction du recours		R. 4723-3
acceptation implicite du recours		R. 4723-4
<b>Surveillance médicale des concierges et employés d'immeubles</b>		
cotisations du SST à la charge des employeurs approuvées par le DIRECCTE		R. 7214-4

Décisions et actes administratifs issus du code rural	Articles d'ordre législatif	Articles réglementaires
Demande de dérogation aux dispositions portant sur la durée maximale hebdomadaire moyenne		R. 713-25
Recours Hiérarchique contre la décision de l'IT en matière de dérogation au repos quotidien		D. 714-19
Recours Hiérarchique contre la décision de l'IT relative aux équipes de suppléance et à l'organisation du travail de façon continue		R. 714-13
Recours Hiérarchique contre la décision de l'IT relative à la dérogation à l'interdiction d'hébergement sous des tentes		R. 716-16
Recours Hiérarchique contre la décision de l'IT relative aux dérogations aux dispositions générales concernant l'hébergement des travailleurs saisonniers		R. 716-25
Recours Hiérarchique contre la décision de l'IT relative à la fréquence des examens complémentaires santé au travail		R.717-21
Autorisation d'organiser un service autonome de santé au travail d'entreprise, renouvellement d'autorisation et retrait d'autorisation		R. 717-44
Autorisation de faire exercer la surveillance médicale de salariés agricoles par un service autonome de santé au travail d'entreprise et renouvellement d'autorisation		R. 717-47
Recours Hiérarchique contre la décision de l'IT relatives aux dérogations de la mise en place de personnel infirmier dans les entreprises à établissements multiples		R. 717-54
Autorisation de faire réaliser la surveillance médicale des salariés par des sections de santé au travail et les associations spécialisées visées aux articles R. 717-34 et R. 717-35		R.717-67
Décision d'homologation des dispositions de prévention		R. 751-158

Décisions et actes administratifs issus du code de la sécurité sociale	Articles d'ordre législatif	Articles réglementaires
Compétence pour connaître les recours contre les injonctions de la CRAM	L. 422-4	R. 422-5

Décisions et actes administratifs	Articles
Durée du travail dans les entreprises de transport public urbain de voyageurs : dérogations accordées sur la durée maximale du travail et amplitude maximale de la journée de travail	Article 5 du décret n° 2000-118 du 14 février 2000
Comités de travail institués au sein de la société nationale des chemins de fer français	Article 5 de l'arrêté du 27 juillet 2001
Durée du travail du personnel des entreprises assurant la restauration ou l'exploitation des places couchées dans les trains	Article 27 du décret n° 2003-849 du 4 septembre 2003

## Annexe 2 : Décisions et actes administratifs visés à l'article 3

Décisions et actes administratifs issus du code du travail	Articles d'ordre législatif	Articles réglementaires
<b>Plan et contrat pour l'égalité professionnelle</b>	L. 1143-3	
Plan pour l'égalité professionnelle : avis du DIRECCTE		D. 1143-6
<b>Licenciement pour motif économique</b>		
demande de réduction du délai de notification aux salariés en cas d'accord collectif	L. 1233-41	
demande de réduction et délai de réponse		D. 1233-8
Constat de carence d'un plan de sauvegarde de l'emploi	L. 1233-52	
Constat de carence : autorité		D. 1233-13
Constat de carence : délai de notification		D. 1233-11
vérifications de l'autorité administrative	L. 1233-53	
point de départ des délais dont dispose l'AA pour ses vérifications		D. 1233-12
notification des irrégularités de procédure à l'employeur	L. 1233-56	D. 1233-13
propositions d'amélioration pour compléter ou modifier le PSE	L. 1233-57	
propositions d'amélioration pour compléter ou modifier le PSE		D. 1233-13
<b>Homologation et refus d'homologation de la rupture conventionnelle du contrat de travail</b>	L. 1237-14	
autorité compétente pour homologuer et pour refuser l'homologation		R. 1237-3
<b>Dérogation à l'interdiction de recours au CDD en cas de travaux particulièrement dangereux</b>	L. 1242-6	
autorité pouvant déroger		D. 1242-5
<b>Entreprises de travail temporaire</b>		
autorité compétente pour déroger à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour effectuer certains travaux particulièrement dangereux	L. 1251-10	
autorité compétente pour déroger à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour effectuer certains travaux particulièrement dangereux		D. 1251-2
<b>Groupement d'employeurs n'entrant pas dans le champ d'application d'une même convention collective</b>		
déclaration obligatoire	L. 1253-17	
opposition à l'exercice de l'activité du GE		D. 1253-7 à D. 1253-11
demande d'agrément du GE		R. 1253-19
délai de réponse à la demande d'agrément du GE		R. 1253-22
demande de changement de CC par l'AA		R. 1253-26
cas de mise fin à l'agrément par l'AA		R. 1253-27
<b>Suppression du mandat du délégué syndical en cas de passage durable de l'entreprise en dessous de 50 salariés</b>		R. 2143-11
<b>Imposition de l'élection de délégués de site</b>	L. 2312-5	
Imposition de l'élection de délégués de site		R. 2312-1
<b>Collèges électoraux (DP)</b>	L. 2314-11	
La répartition du personnel dans les collèges électoraux et celle des sièges entre les différentes catégories de personnel		R. 2314-6

Décisions et actes administratifs issus du code du travail	Articles d'ordre législatif	Articles réglementaires
<b>Reconnaissance du caractère d'établissement distinct (DP)</b>	L. 2314-31	
Reconnaissance du caractère d'établissement distinct (DP)		R. 2312-2
<b>Reconnaissance du caractère d'établissement distinct (CE)</b>	L. 2322-5	
Reconnaissance du caractère d'établissement distinct (CE)		R. 2322-1
<b>Suppression du CE en l'absence d'accord des partenaires sociaux</b>	L. 2322-7	
Suppression du CE en l'absence d'accord des partenaires sociaux		R. 2322-2
<b>Répartition des sièges entre les différentes catégories de personnel et la répartition du personnel dans les collèges électoraux (CE)</b>	L. 2324-13	
Répartition des sièges entre les différentes catégories de personnel et la répartition du personnel dans les collèges électoraux (CE)		R. 2324-3
<b>Répartition du personnel et des sièges en l'absence d'accord (élections DUP)</b>		R. 2327-3
<b>Décision fixant le nombre d'établissements distincts et la répartition des sièges entre les différents établissements et les différentes catégories (CCE et Comités d'établissements)</b>	L. 2327-7	
<b>Répartition des sièges au comité de groupe en l'absence d'accord</b>		R. 2332-1
<b>Répartition des sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges</b>	L. 2333-4	R. 2332-1
<b>Désignation d'un remplaçant d'un représentant du personnel qui cesse ses fonctions au sein du comité de groupe</b>	L. 2333-6	R. 2332-1
<b>Dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail</b>		R. 3121-23
<b>Dérogation à la durée hebdomadaire maximale moyenne</b>		
demande de dérogation à la durée hebdomadaire maximale moyenne concernant une entreprise		R. 3121-28
<b>Congés payés</b>		
composition de la caisse des congés payés du bâtiment		D. 3141-35
<b>Dépôt des accords d'intéressement</b>	L. 3313-3	
Délivrance d'un accusé réception de dépôt		D. 3313-4
<b>Dépôt des accords de participation</b>	L. 3323-4	
Délivrance d'un accusé réception de dépôt		D. 3323-7
<b>Dépôt des règlements de plans d'épargne d'entreprise</b>	L. 3332-9	
lieu du dépôt		R. 3332-4
Délivrance d'un accusé réception de dépôt		R. 3332-6
<b>Contrôle en matière d'intéressement et de participation</b>	L. 3345-2	
Délivrance d'un accusé réception de dépôt		D. 3345-5

Décisions et actes administratifs issus du code du travail	Articles d'ordre législatif	Articles réglementaires
<b>Dérogation exceptionnelle à l'interdiction de faire effectuer des travaux dangereux par une personne en CDD ou en emploi temporaire</b>	L. 4154-1	
autorité compétente		D. 4154-3
délai de réponse du DIRECCTE		D. 4154-4
accord tacite		R. 4154-5
retrait de l'autorisation de dérogation exceptionnelle		D. 4154-6
<b>Accessibilité et aménagement des postes de travail des travailleurs handicapés</b>		
dérogations à l'accessibilité et à l'aménagement des postes de travail des TH		R. 4214-28
<b>Contrôle de la conformité des équipements de travail et des moyens de protection auprès du fabricant ou de l'importateur</b>		
autorité habilitée à contrôler la conformité	L. 4311-7	
autorité habilitée à contrôler la conformité	L. 4313-1	
<b>Mise en place d'un CISST dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques</b>		
présidence du comité interentreprises de santé et de sécurité au travail		R. 4524-7
<b>Formation des coordonnateurs du bâtiment en matière de sécurité et de protection de la santé</b>		
dérogations exceptionnelles aux prescriptions techniques applicables avant l'exécution des travaux : voies et réseaux divers		R. 4533-6
conditions des dérogations exceptionnelles aux prescriptions techniques applicables avant l'exécution des travaux : voies et réseaux divers		R. 4533-7
<b>Mises en demeure du DIRECCTE.</b>	L. 4721-1	
conditions de la mise en demeure du DIRECCTE résultant d'une infraction à l'obligation générale de santé et de sécurité		R. 4721-1
délai d'exécution de la mise en demeure du DIRECCTE	L. 4721-2	
pénalité pour non respect de la mise en demeure du DIRECCTE		R. 4741-2
Recours sur une demande d'analyse de produits par l'IT		R. 4723-5
<b>Contrôles techniques destinés à vérifier le respect des valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques</b>		
dérogation accordée à l'employeur		R. 4724-13
<b>Reconnaissance de la lourdeur du handicap</b>	L. 5212-9	
La reconnaissance de la lourdeur du handicap et l'attribution de l'aide relative au salaire du travailleur handicapé		R. 5213-39 à R. 5213-51
<b>Dispositions relatives à l'apprentissage</b>		
Enregistrement du contrat d'apprentissage	L. 6224-5	
décision de non validité de l'enregistrement du contrat d'apprentissage		R. 6224-7
<b>Opposition à l'engagement d'apprentis</b>	L. 6225-1	
Poursuite des autres contrats d'apprentissage en cas d'opposition à l'engagement d'apprentis	L. 6225-2	

Décisions et actes administratifs issus du code du travail	Articles d'ordre législatif	Articles réglementaires
<b>Suspension de l'exécution du contrat d'apprentissage et interdiction de recrutement</b>		
proposition de suspension du contrat d'apprentissage par l'IT	L. 6225-4	
proposition de suspension du contrat d'apprentissage par l'IT		R. 6225-9
Décision de reprise ou non de l'exécution du contrat d'apprentissage	L. 6225-5	
interdiction de recruter de nouveaux apprentis ainsi que des jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance	L. 6225-6	
demande de l'employeur de mettre fin à l'interdiction de recruter de nouveaux apprentis ainsi que des jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance		R. 6225-10
notification de la fin de l'interdiction de recruter de nouveaux apprentis ainsi que des jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance		R. 6225-11
<b>Contrat de professionnalisation</b>		
enregistrement du contrat de professionnalisation s'il est conforme aux dispositions légales et conventionnelles le régissant		R. 6325-2
retrait du bénéfice de l'exonération		R. 6325-20
examen du bilan d'exécution de la convention		D. 6325-27
<b>Emploi des enfants dans le spectacle, les professions ambulantes, la publicité et la mode</b>		
autorisation individuelle préalable	L. 7124-1	
Agrément des agences de mannequins pour l'engagement des enfants de moins de seize ans	L. 7124-5	
instruction de la demande d'autorisation individuelle pour l'emploi d'un enfant dans les spectacles.		R. 7124-4
participation à la commission chargée de l'examen des demandes d'autorisation individuelles et des demandes d'agrément des agences de mannequins en vue d'engager des enfants		R. 7124-19
participation à la commission chargée de l'examen, à Paris, des demandes d'autorisation individuelles et des demandes d'agrément des agences de mannequins en vue d'engager des enfants		R. 7124-20
<b>Travail à domicile</b>		
demande de vérification de la comptabilité de l'entreprise donneur d'ordre		R. 7413-2
<b>Interdiction d'aides publiques en cas de travail illégal</b>	L. 8272-1	

Décisions et actes administratifs issus du code rural	Articles d'ordre législatif	Articles réglementaires
Décision suite à une demande de dérogation aux dispositions portant sur la durée maximale hebdomadaire moyenne de travail		R. 713-26 et R. 713-28
Décision suite à une demande de dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue de travail		R. 713-32
Recours hiérarchique contre les décisions de l'IT en matière d'enregistrement des heures de travail		R. 713-44
Autorisation suite à une demande de dérogation au repos hebdomadaire		R. 714-4

Décisions et actes administratifs	Articles
Obligation de prévoir des douches pour les personnels effectuant des travaux insalubres ou salissants	Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947
Dérogation à l'obligation d'assurer une surveillance médicale spéciale	Arrêté du 11 juillet 1977 modifié
Dérogation à l'emploi d'intérimaires et de CDD pour certains travaux	Arrêté du 8 octobre 1990 modifié
Approbation préalable des études de sécurité des établissements pyrotechniques	Article 85 du décret du 28 septembre 1979
Décision d'admission ou de refus de la recevabilité de la demande autorisant le candidat à une session de validation des acquis de l'expérience.	Article 4 de l'arrêté du 9 mars 2006 Articles R. 335-5 à R. 335-11 du code de l'éducation
Désignation et Habilitation des membres de jury du titre professionnel des certificats complémentaires	Article R. 338-6 du code de l'éducation Article 6 du décret n° 2002-1029 du 2 août 2002 Article 3 de l'arrêté du 9 mars 2006
Décision d'autorisation à organiser les sessions de validation conduisant à la délivrance du titre professionnel	Article 8 du décret n° 2002-1029 du 2 août 2002 Articles R. 338-1 à R. 338-8 du code de l'éducation Arrêté du 8 décembre 2008 modifié par l'arrêté du 10 mars 2009
Autorisation pour la mise en œuvre de modalités particulières d'organisation de session de validation pour des personnes handicapées	Arrêté du 8 décembre 2008 Articles D. 5211-2 à D. 5211-6 du code du travail
Délivrance du titre professionnel, des certificats de compétences professionnelles qui le composent et des certificats complémentaires qui s'y rapportent.	R. 338-7 du code de l'éducation (décret n°2002-1029 du 2 août 2002) Arrêté du 9 mars 2006



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Service de l'urbanisme, de l'aménagement  
et du développement durable

Pôle risques, écologie et développement  
durable

**ARRÊTÉ INTERPREFECTORAL n° 10567**  
**PORTANT RENOUELEMENT DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION**  
**CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE PERSAN-BEAUMONT**

**Le Préfet du Val d'Oise**  
**Officier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Le Préfet de l'Oise**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le code de l'environnement et notamment les articles L.571-13 et suivants et R.571-70 et suivants ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 14 septembre 1988 portant création de la commission consultative de l'environnement pour l'aérodrome de Persan/Beaumont ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 16 février 2005 portant renouvellement de la composition de la commission consultative de l'environnement pour l'aérodrome de Persan/Beaumont ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2005 modifiant l'arrêté du 16 février 2005 ;

**VU** la délibération du conseil municipal de Beaumont-sur-Oise du 28 mars 2008 ;

**VU** la délibération du Conseil Général de l'Oise du 21 avril 2008 ;

**VU** la lettre du Conseil Général du Val-d'Oise du 20 juillet 2009 ;

**VU** la lettre de l'association « Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise » du 10 août 2009 ;

**VU** la délibération du conseil municipal de Bruyères-sur-Oise du 28 août 2009 ;

**VU** la délibération du conseil municipal du Mesnil-en-Thelle du 22 septembre 2009 ;

**VU** la délibération du conseil municipal de Bernes-sur-Oise du 24 septembre 2009 ;

**VU** la délibération du conseil municipal de Boran-sur-Oise du 25 septembre 2009 ;

**VU** la délibération du conseil municipal de Morangles du 30 septembre 2009 ;

**VU** le fax reçu le 16 octobre 2009 et le courriel daté du 3 novembre 2009 de l'« Association de Défense du Patrimoine Naturel de Bernes-sur-Oise » ;

VU la lettre de l'association « Les Amis de Beaumont » du 5 octobre 2009 ;

VU le courriel de l'Association "Le Petit Rapporteur Mesnilois" du 13 octobre 2009 ;

VU la lettre de l'association "Val d'Oise Environnement" du 25 octobre 2009 ;

VU la lettre du 5 octobre 2009 et le courriel du 9 mars 2010 du « Comité des Usagers de l'aérodrome de Persan Beaumont » (CUAPB) ;

VU la lettre de Monsieur le Directeur de l'aéroport Paris- Le Bourget et des aérodromes d'aviation générale (AEROPORTS de PARIS) du 19 avril 2010 ;

VU la délibération du conseil régional de Picardie du 7 mai 2010 ;

VU la délibération du conseil régional d'Ile-de-France du 17 juin 2010 ;

Considérant qu'aux termes des articles du code de l'environnement susvisés, les membres des commissions consultatives de l'environnement des aérodromes sont désignés pour trois ans et qu'il convient en conséquence de renouveler la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Persan-Beaumont ;

Considérant que l'« Aéro-Club du Val d'Oise » (ACVO) a rejoint le « Comité des Usagers de l'aérodrome de Persan Beaumont » (CUAPB) ;

SUR la proposition de Madame et Monsieur les Secrétaires généraux des préfectures de l'Oise et du Val d'Oise ;

## ARRENT

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Persan-Beaumont, présidée par le Préfet du Val-d'Oise ou son représentant, est renouvelée comme suit :

### COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONS AÉRONAUTIQUES (10)

Société Aéroports de Paris		
Membres titulaires	Membres suppléants	
M. Michel DE RONNE	M. François JEANNE	
M. François CHARRITAT	M. Eric CHAUVIERE	
M. François BRU	M. Christophe BOLON	
Mme Marianne DOLLO	Mme Lydie FLOURIS	
M. Pierre DECOURT	Mme Caroline de SURVILLE	
Usagers		
	Membres titulaires	Membres suppléants
<b>CUAPB</b> <b>Comité des Usagers de l'Aérodrome de Persan-</b>	M. Daniel VOISIN M. Francis VITAL M. Alain COUDERT	M. Daniel PLAMONT M. Patrice GUINARD- THEBAUD

-43

<b>Beaumont</b>	M. Yves BERTHEAU M. Hinko GUSTIN	M. André LEPAGE M. Hugo GUSTIN Mme Colette MENA
-----------------	-------------------------------------	---

### COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES (10)

	Membres titulaires	Membres suppléants
<b>Conseil Régional Ile-de-France</b>	M. Emmanuel MAUREL	M. Guillaume VUILLETET
<b>Conseil Régional de Picardie</b>	M. Daniel BEURDELEY	M. François VEILLERETTE
<b>Conseil Général du Val-d'Oise</b>	M. Arnaud BAZIN	M. Roland GUICHARD
<b>Conseil Général de l'Oise</b>	M. AUGER	M. BLANCHARD
Communes		
	Membres titulaires	Membres suppléants
<b>Beaumont-sur-Oise</b>	M. Thierry CHEVALLIER	Mme Christiane CLERGET
<b>Bernes-sur-Oise</b>	M. Yves OLLIVIER	Mme Josyane MILLET
<b>Bruyères-sur-Oise</b>	M. Bernard LE BON	M. André GROETZ
<b>Boran-sur-Oise</b>	M. Janick RONCIN	M. Jean-Jacques DUMORTIER
<b>Mesnil-en-Thelle</b>	M. Louis-Dominique BARONE	M. Alain GELON
<b>Morangles</b>	M. Didier BRIET	M. Thomas VIOLETTE

### COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS DE RIVERAINS ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (10)

Associations de riverains		
	Membres titulaires	Membres suppléants
<b>Association de défense du Patrimoine Naturel de Bernes-sur-Oise</b>	M. Francis SARMIENTO M. Bernard BESSONNIES Mme Andrée OTTENIN	
<b>Les Amis de Beaumont-sur-Oise</b>	M. Jean-Claude CASSAT Mme Marie-Jo CANESSON	Mme Colette PRIEZ M. Jean-Claude DERENNE
Associations de protection de l'environnement		
	Membres titulaires	Membres suppléants
<b>Val d'Oise environnement</b>	M. Claude EON M. René LE MEE	M. Fabio LUNAZZI M. Hervé DEHEZ
<b>Le Petit Rapporteur Mesnilois</b>	Mme Catherine PIOT-MONTREUIL M. Henri FLAMAND	Mme Claire TRAN M. Eric BARJOLLE
<b>Le Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise</b>	M. Didier MALÉ	M. Olivier QUATREPOINT

**Article 2** : Sont appelés à assister de façon permanente aux réunions de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Persan-Beaumont :

-44

- M. les Directeurs Départementaux des Territoires de l'Oise et du Val-d'Oise ou leur représentant ;
- M. le Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord ou son représentant ;
- M. le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie des Transports Aériens.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de l'Etat dans le Val d'Oise et dans l'Oise. Il fera l'objet d'un affichage dans chacune des mairies concernées pendant une période d'au moins un mois. Il sera également fait mention de l'arrêté dans 2 journaux à diffusion régionale ou locale dans les départements de l'Oise et du Val d'Oise.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

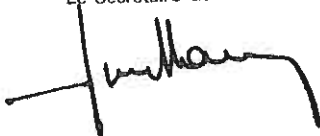
**Article 5 :** madame et monsieur les secrétaires généraux des préfectures de l'Oise et du Val d'Oise, les maires des communes de Beaumont-sur-Oise, Bernes-sur-Oise, Bruyères-sur-Oise, Boran-sur-Oise, Mesnil-en-Thelle, Morangles, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy-Pontoise, le 11 OCT. 2011

Le Préfet du Val-d'Oise,

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général



Jean-Noël CHAVANNE

Le Préfet de l'Oise,

Pour le préfet  
et par délégation  
le secrétaire général



Patricia WILLAERT



MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
ET DES LIBERTÉS

Ministère de la justice et des libertés

Direction de l'Administration pénitentiaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires  
du Nord/Pas-de-Calais, Haute-Normandie et Picardie

A Liancourt

Le 04 octobre 2011

### Décision portant délégation de signature

(Annule et remplace la décision de délégation de signature du 29 mars 2011)

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5, R. 57-7-15, R. 57-7-18, R. 57-7-22;

Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 novembre 2009 nommant Monsieur Frank LINARES en qualité de chef d'établissement du Centre pénitentiaire de Liancourt.

Monsieur Frank LINARES, chef d'établissement du Centre pénitentiaire de Liancourt

**DECIDE :**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- Madame Marie LAFONT, directrice adjointe au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Madame Anne DION, directrice au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Aurélien HASSIN, directeur au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Elphège ZAMBA, chef de détention au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Madame Maryline GUERRE, capitaine pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Farid ALLAL, lieutenant pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Papa Moussa FAYE, lieutenant pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Yves FIRPION, lieutenant pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Matthieu FRACSO, lieutenant pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Falla NIANG, lieutenant pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Félix NZOUSSI WADA, lieutenant pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Laurent TCHANG TCHONG, lieutenant pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,

aux fins :

- de décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues ;
- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- de suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue ;

Le chef d'établissement,





MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
ET DES LIBERTÉS

Ministère de la justice et des libertés  
Direction de l'Administration pénitentiaire  
Direction interrégionale des services pénitentiaires  
du Nord/Pas-de-Calais, Haute-Normandie et Picardie

A Liancourt

Le 4 octobre 2011

### Décision portant délégation de signature

(Annule et remplace la décision du 1<sup>er</sup> juin 2011)

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-6-24, R. 57-7-79 à R. 57-7-82 ;  
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;  
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;  
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 novembre 2009 nommant Monsieur Frank LINARES en qualité de chef d'établissement du Centre pénitentiaire de Liancourt.

Monsieur Frank LINARES, chef d'établissement du Centre pénitentiaire de Liancourt

#### DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à :

- Madame Marie LAFONT, directrice adjointe au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Madame Anne DION, directrice au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Aurélien HASSIN, directeur au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Elphège ZAMBA, chef de détention au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Madame Maryline GUERRE, capitaine pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Farid ALLAL, lieutenant pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Papa Moussa FAYE, lieutenant pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Yves FIRPION, lieutenant pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Matthieu FRACSO, lieutenant pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Falla NIANG, lieutenant pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Félix NZOUSSI WADA, lieutenant pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Laurent TCHANG TCHONG, lieutenant pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,

aux fins :

- de décider de la mise en œuvre de toute mesure de fouille.

Le chef d'établissement,  
  
FRANK LINARES

-47-



MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
ET DES LIBERTÉS

Ministère de la justice et des libertés  
Direction de l'Administration pénitentiaire  
Direction interrégionale des services pénitentiaires  
du Nord/Pas-de-Calais, Haute-Normandie et Picardie

A Liancourt

Le 04 octobre 2011

### Décision portant délégation de signature

(Annule et remplace la décision de délégation de signature du 2 mai 2011)

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R.57-6-24; D.93 ; D.94 ; D.95 ;  
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;  
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;  
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 novembre 2009 nommant Monsieur Frank LINARES en qualité de chef d'établissement du Centre pénitentiaire de Liancourt.

Monsieur Frank LINARES, chef d'établissement du Centre pénitentiaire de Liancourt

#### DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à :

- Madame Marie LAFONT, directrice adjointe au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Madame Anne DION, directrice au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Aurélien HASSIN, directeur au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Elphège ZAMBA, chef de détention au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Madame Maryline GUERRE, capitaine pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Farid ALLAL, lieutenant pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Papa Moussa FAYE, lieutenant pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Yves FIRPION, lieutenant pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Matthieu FRACSO, lieutenant pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Falla NIANG, lieutenant pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Félix NZOUSSI WADA, lieutenant pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Laurent TCHANG TCHONG, lieutenant pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Maxime CAUX, major pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Bruno CODEVELLE, major pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Willy LACHOR, major pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Peter LEDENT, major pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur José MAIKOOUVA, major pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Arnaud PONTIEUX, major pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Madame Nathalie HAZARD, première surveillante au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Mademoiselle Mélanie LOMBART, première surveillante au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Mademoiselle Lyn PALCY, première surveillante au Centre pénitentiaire de Liancourt,

1

-48-



## AFFECTATION / REAFFECTATION EN CELLULE

- Mademoiselle Delphine PANNECOUCHE, première surveillante au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Bekkaye BERRECHID, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Sébastien BIGOTTE, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Fred BOSC, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Boubecare BOURAS, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Nicolas CARON, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Cyril CORNUÉL, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Thierry COSTES, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Pascal COUVERCELLE, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Laurent CRESSON, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Rachid DAHCHOUR, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Vincent DE CALUWE, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Dominique DEREGNAUCOURT, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Benjamin DEVRAINNE, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Olivier GARCIA, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Gaétan KUPCZYK, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Christophe LOGAN, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Fabrice MARCQ, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Mickaël MONTIER, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Eric POLOMACK, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Eric ROMBEAUX, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Karimou TAMBADOU, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,

aux fins :

- de mettre en place les mesures d'affectation des personnes détenues en cellule au moyen du formulaire annexe qui doit impérativement porter mention de l'identité de l'auteur de la décision et de la motivation de ladite décision. Ce formulaire sera classé au dossier individuel du détenu. Les informations contenues dans le formulaire seront également retranscrites dans « GIDE ».

Le chef d'établissement,



Nom/Prénom : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
 N° écriu : \_\_\_\_\_

- D'office  
 A la demande  Demande écrite annexée

Cellule d'origine : \_\_\_\_\_ Nom(s) du(es) co-cellulaire(s) :  
 1/  
 2/  
 3/  
 ...

Cellule de réaffectation : \_\_\_\_\_ Nom(s) du(es) co-cellulaire(s) :  
 1/  
 2/  
 3/  
 ...

### MOTIFS :

- Paramètres judiciaires
- Catégorie pénale (Prévenu - Condamné ; Procédure criminelle - Procédure correctionnelle)
  - Prescriptions judiciaires (Séparation entre détenus)
  - Complices judiciaires (à préciser) : 1/  
 2/  
 3/  
 ...

### Sécurité

- Rotation de sécurité
- DPS
- Difficultés de cohabitation
- Incident en cellule
- Risque d'agression à l'encontre de ses codétenus

### Prise en charge particulière

- Age
- Langue
- Handicapé - Autonomie du détenu
- Consommation de tabac
- Risque suicidaire
- Médiaque
- Vulnérabilité

### Organisation interne

- Classement au travail
- Inscription à une activité
- Demande de regroupement
  
- Autres motifs (à préciser)

Observations :

Nom, grade et visa de l'autorité ayant reçu délégation du chef d'établissement pour affecter ou réaffecter en cellule :

Visa du chef d'établissement

-50-



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
ET DES LIBERTÉS

Ministère de la justice et des libertés

Direction de l'Administration pénitentiaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires  
du Nord/Pas-de-Calais, Haute-Normandie et Picardie

A Liancourt

Le 4 octobre 2011

### Décision portant délégation de signature

(Annule et remplace la décision de délégation de signature du 2 mai 2011)

Vu le code de procédure pénale, notamment son article D52-1;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 novembre 2009 nommant Monsieur Frank LINARES en qualité de chef d'établissement du Centre pénitentiaire de Liancourt.

Monsieur Frank LINARES, chef d'établissement du Centre pénitentiaire de Liancourt

#### DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à :

- Madame Marie LAFONT, directrice adjointe au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Madame Anne DION, directrice au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Aurélien HASSIN, directeur au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Elphège ZAMBA, chef de détention au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Madame Maryline GUERRE, capitaine pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Farid ALLAL, lieutenant pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Papa Moussa FAYE, lieutenant pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Matthieu FRACSO, lieutenant pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Yves FIRPION, lieutenant pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Falla NLANG, lieutenant pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Félix NZOUSSI WADA, lieutenant pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Laurent TCHANG TCHONG, lieutenant pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Maxime CAUX, major pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Bruno CODEVELLE, major pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Willy LACHOR, major pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Peter LEDENT, major pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur José MAIKOOUVA, major pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Arnaud PONTTEUX, major pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Madame Nathalie HAZARD, première surveillante au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Mademoiselle Mélanie LOMBART, première surveillante au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Mademoiselle Lyn PALCY, première surveillante au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Mademoiselle Delphine PANNECOUCKE, première surveillante au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Bekkaye BERRECHID, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Sébastien BIGOTTE, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,

- Monsieur Fred BOSCH, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Boubecare BOURAS, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Nicolas CARON, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Cyril CORNUEL, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Thierry COSTES, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Pascal COUVERCELLE, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Laurent CRESSON, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Rachid DAHCHOUR, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Vincent DE CALUWE, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Dominique DEREGNAUCOURT, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Benjamin DEVRAINNE, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Olivier GARCIA, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Gaétan KUPCZYK, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Christophe LOGAN, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Fabrice MARCQ, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Mickaël MONTIER, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Eric POLOMACK, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Eric ROMBEAUX, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Karimou TAMBADOU, premier surveillant au Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Madame Jenny VERRONS, attachée d'administration responsable du greffe du Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Philippe AUDIERE, secrétaire administratif affecté au greffe du Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Madame Béatrice VARIEUX-DUPUIS, secrétaire administrative affectée au greffe du Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Ghislain MATON, adjoint administratif affecté au greffe du Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Madame Séverine GESLAIN, surveillante pénitentiaire affectée au greffe du Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Madame Aude BOURON, surveillante pénitentiaire affectée au greffe du Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Monsieur Abdoulaye N'DONGO, adjoint administratif affecté au greffe du Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Madame Cécile FAURE, adjointe administrative affectée au greffe du Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Madame Muriel BLIN, adjointe administrative affectée au greffe du Centre pénitentiaire de Liancourt,
- Madame Céline DELAHAYE, adjointe administrative affectée au greffe du Centre pénitentiaire de Liancourt,

aux fins :

- de recevoir et de transmettre les déclarations des personnes détenues limitativement énumérées dans la liste ci-jointe,
- de recevoir et de transmettre toute notification à laquelle le chef d'établissement est tenu.

Le chef d'établissement,



59

2

**Liste des formulaires relative à la délégation de signature de monsieur  
Frank LINARES, chef d'établissement, en date du 4 octobre 2011**

- 1- Déclaration d'appel générale
- 2- Déclaration d'appel – application des peines
- 3- Déclaration d'appel – application des peines mineurs
  
- 4- Déclaration de pourvoi en cassation générale
- 5- Déclaration de pourvoi en cassation – application des peines
- 6- Déclaration de pourvoi en cassation – application des peines mineurs
  
- 7- Désistement d'appel général
- 8- Désistement d'appel – application des peines
- 9- Désistement d'appel – application des peines mineurs
  
- 10- Désistement de pourvoi
- 11- Désistement de pourvoi – application des peines
- 12- Désistement de pourvoi – application des peines mineurs
  
- 13- Demande tendant au prononcé ou à la modification des mesures des articles 712-6 et 712-7 du CPP (aménagement de peine)
- 14- Demande tendant au prononcé ou à la modification des mesures des articles 712-6 et 712-7 du CPP (aménagement de peine) – mineurs
- 15- Demande de réduction de peine supplémentaire
  
- 16- Déclaration d'adresse – article 503-1 du CPP
- 17- Déclaration d'adresse – articles 148-3 et 116 du CPP
- 18- Déclaration d'adresse – articles 695-34 et 696-19 du CPP
- 19- Déclaration d'adresse – articles 712-9 et D 49-22 du CPP
  
- 20- Demande de mise en liberté – article 148-7 du CPP
- 21- Requête en annulation – articles 173 et 696-36 du CPP
- 22- Déclaration d'appel des personnes placées en détention provisoire
  
- 23- Déclaration d'opposition
- 24- Déclaration d'acquiescement
- 25- Non réintégration à l'issue d'une permission de sortir

Arrêté n°DPRS\_11\_013 modifiant l'arrêté n° DPRS\_11\_001 relatif à la composition et au fonctionnement de la Commission de contrôle de la tarification à l'activité

Direction de la politique régionale de santé – Sous Direction de la maîtrise des dépenses de santé et des actions de gestion du risque assurantiel.

Vu le Code de la sécurité sociale – Section 5 : Etablissement de santé – articles L. 162-22-18 et R162-42-8 R162-42-9 ;  
Vu le Décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;  
Vu le Décret du 1er avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;  
Vu la proposition du Directeur de l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie ;  
Vu la proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ;  
Vu la décision du 8 juillet 2010 du Directeur de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés portant nomination du Directeur de la CPAM d'Amiens à compter du 16 septembre 2010,

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE PICARDIE

ARRETE

ARTICLE 1 : Les personnes dont le nom suit sont nommées représentantes de l'Assurance Maladie au sein de la Commission de Contrôle de la Tarification à l'activité des établissements de santé :

En qualité de titulaires :

Monsieur Gilles HUTEAU (CPAM Amiens),  
Monsieur Pierre Alain ALADEL (Direction Régionale du Service Médical),  
Monsieur Christophe LAGADEC (CPAM de l'Aisne),  
Monsieur Hubert BRUNEL (MSA Picardie),  
Monsieur Jean-Marc TOMEZAK (RSI Picardie).

En qualité de suppléants :

Monsieur Jean Luc MARTEL (CPAM Amiens),  
Monsieur Bruno DELFORGE (Direction Régionale du Service Médical),  
Monsieur Yves DUCHANGE (CPAM de l'Aisne),  
Monsieur Didier DEPOND (MSA Picardie),  
Monsieur Christophe DUMOULIN (RSI Picardie).

ARTICLE 2 : Les personnes dont le nom suit sont nommées représentantes de l'Agence Régionale de Santé de Picardie au sein de la Commission de Contrôle de la Tarification à l'activité des établissements de santé :

En qualité de titulaires :

Madame Françoise VAN RECHEM,  
Monsieur François VILARS,  
Madame Céline VIGNE,  
Madame Claude MARINTABOURET,  
Monsieur Patrick VERBEKE.

En qualité de suppléants :

Monsieur Jean Denis ROUTIER,  
Monsieur Xavier HABOURY,  
Marie Josée BEURDELEY,  
Madame Françoise PETIOT  
Madame Sonia MARAZANO.

ARTICLE 3 : Les membres de la commission sont nommés pour cinq ans. Le remplacement d'un membre de la commission, en cas de cessation de fonctions au cours du mandat, s'effectue dans les mêmes conditions que sa nomination et pour la durée du mandat qui reste à courir.

La commission ne peut donner son avis que si au moins trois membres de chacun des deux collèges sont présents. Les membres de la commission sont soumis au secret des délibérations. Ils ne peuvent pas siéger lorsqu'ils ont un intérêt personnel ou direct à l'affaire qui est examinée.

La commission de contrôle propose au directeur général de l'agence régionale de santé le programme de contrôle régional annuel qu'elle élabore sur la base d'un projet préparé par l'unité de coordination régionale du contrôle externe placée auprès d'elle.

ARTICLE 4 : Le directeur général de l'agence régionale de santé désigne, par cet arrêté, Madame Françoise VAN RECHEM comme présidente de la commission parmi les représentants de l'agence. Elle a voix prépondérante en cas de partage égal des voix.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'ensemble des membres titulaires et suppléants des deux collèges composant la commission de contrôle et sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, sise 52 rue Daire 80037 Amiens
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre en charge du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre en charge de la santé et des sports.
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif sis 14, rue Lemerchier 80000 Amiens.

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

ARTICLE 7 : Le directeur de la politique régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 1er juin 2011

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

Christophe JACQUINET

Arrêté n° DPRS 2011-014 modifiant l'arrêté n°2010- 007 DPPRS relatif à la composition de l'Unité de Coordination Régionale du contrôle externe pour la Picardie, cellule technique opérationnelle placée auprès de la Commission de Contrôle de la Tarification à l'Activité.

Direction de la politique régionale de santé – Sous Direction de la maîtrise des dépenses de santé et des actions de gestion du risque assurantiel.

Vu le Code de la sécurité sociale – Section 5 : Etablissement de santé – articles L. 162-22-18, R162-42-8 et R162-42-9 ;  
Vu le Décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé  
Vu le Décret du 1er avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;  
Vu la proposition du collège Assurance Maladie de la Commission de Contrôle pour les membres des caisses d'Assurance Maladie ;  
Vu la proposition du collège ARS de la Commission de Contrôle pour les membres de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ;

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

ARRETE

Article 1 : Conformément à l'article R162-42-9 du code de la sécurité sociale, les personnes dont le nom suit sont nommées représentantes de l'Assurance Maladie au sein de l'Unité de Coordination Régionale placée auprès de la Commission de Contrôle de la Tarification à l'activité des établissements de santé :

Madame ALI-YAHIA Nathalie – (cpam de l'Oise),  
Monsieur BENARD François – (cpam Amiens),  
Docteur BENOIT Emmanuel – (Direction Régionale du Service Médical),  
Madame BETRAOUI Fatiha - (cpam Amiens),  
Docteur BICHOFF Alain – (Direction Régionale du Service Médical),  
Docteur HALLIEZ Alexandrine – (Direction Régionale du Service Médical),  
Docteur ORAIN Jean-Pierre – (rsi Picardie),  
Docteur PODIGUE Marielle – (elsm Amiens),  
Docteur SAINT Marie-Laetitia – (msa Picardie),  
Madame TOPART Francine – (cpam Amiens).

Article 2 : Conformément à l'article R162-42-9 du code de la sécurité sociale, les personnes dont le nom suit sont nommées représentantes de l'Agence Régionale de Santé de Picardie au sein de l'Unité de Coordination Régionale placée auprès de la Commission de Contrôle de la Tarification à l'activité des établissements de santé :

Madame COZETTE Sylvie,  
Docteur LETRIBROCHE Jean,  
Madame TROCME Sylvie  
Docteur DERANCOURT Matthieu  
Monsieur Olivier ZIELINSKI

Article 3 : Madame le Docteur Alexandrine HALLIEZ, Médecin de la Direction Régionale du Service Médical de la CNAMTS, est désignée présidente par l'ensemble des membres de l'Unité de Coordination Régionale.

Article 4 : L'unité de coordination régionale prépare le projet du programme de contrôle régional annuel qu'elle propose à la commission de Contrôle, coordonne la réalisation des contrôles et rédige le bilan annuel d'exécution du programme.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'ensemble des membres des deux collèges composant l'Unité de Coordination Régionale et sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :  
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, sise 52 rue Daire 80037 Amiens  
d'un recours hiérarchique auprès du Ministre en charge du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre en charge de la santé et des sports.

d'un recours contentieux devant le tribunal administratif sis 14, rue Lemerchier 80000 Amiens.  
En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

Article 7 : Le directeur de la politique régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 1er juin 2011

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie,

Christophe JACQUINET

Agence Régionale de Santé de PICARDIE

Objet : Arrêté DROS-2011-124 portant autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical par la société anonyme (SA) ADEP ASSISTANCE.

Vu le code de la santé publique et notamment l'article L.4211-5 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du Président de la République en date du 1er avril 2010 nommant Monsieur Christophe JACQUINET, directeur général de l'Agence Régionale de Santé de PICARDIE ;

Vu la décision du 9 septembre 2011 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ;

Vu l'arrêté en date du 17 novembre 2000 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical ;

Vu le courrier en date du 4 mars 2011 de la directrice générale déléguée de la SA ADEP ASSISTANCE informant l'Agence Régionale de Santé de PICARDIE qu'en date du 25 janvier 2011 l'association ADEP a cédé son activité ADEP ASSISTANCE à la SA ADEP ASSISTANCE et sollicitant en conséquence une modification de l'autorisation accordée initialement de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical ;

Vu l'avis favorable du Conseil Central de la section "D" de l'Ordre des Pharmaciens en date du 14 avril 2011 ;

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de PICARDIE

ARRETE

Article 1er : L'arrêté du 11 août 2008 autorisant l'association ADEP ASSISTANCE pour son site de rattachement sis à SAINTE GENEVIEVE 60730, 17 route Nationale 1, à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical dans l'aire géographique selon les modalités déclarées dans la demande est abrogé ;

Article 2 : La société anonyme ADEP ASSISTANCE est autorisée, pour son site de rattachement sis à SAINTE GENEVIEVE (FINESS 60 001 222 3), 17 route Nationale 1, à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical dans l'aire géographique selon les modalités déclarées dans la demande ;

Article 3 : La responsabilité pharmaceutique de la dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical est assumée sur le site de SAINTE GENEVIEVE par Monsieur le Docteur en pharmacie Alban CHASSANG, assisté et le cas échéant remplacé par Mademoiselle le Docteur en pharmacie Marianne GRABARA ;

Article 4 : Toute modification des éléments figurant dans le dossier de demande d'autorisation, et particulièrement en ce qui concerne la responsabilité pharmaceutique fait l'objet d'une déclaration auprès de l'Agence Régionale de Santé de PICARDIE ;

Article 5 : Les activités de ce site sont à réaliser en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 17 novembre 2000 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical ;

Article 6 : Toute infraction aux dispositions de l'arrêté du 17 novembre 2000 peut entraîner la suspension ou la suppression de la présente autorisation ;

Article 7 : Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la SOMME et de la Préfecture de l'OISE, notifié à la société anonyme ADEP ASSISTANCE et une copie sera adressée à :

- Monsieur le Président du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens section "D" ;

- Monsieur le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'OISE ;

- Monsieur le Directeur de la Caisse de la Mutualité Sociale Agricole de PICARDIE ;

- Monsieur le Directeur Général de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé ;

Article 8 : Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de PICARDIE, sise 52 rue DAIRE, 80037 AMIENS CEDEX ;

D'un recours hiérarchique auprès du Ministre du travail, de l'emploi et de la santé ;

D'un recours contentieux devant le tribunal administratif sis 14 rue LEMERCHIER, 80000 AMIENS.

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

Article 9 : La Directrice Générale adjointe, Directrice de la régulation de l'offre de santé, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 5 octobre 2011

Pour le Directeur général de l'agence régionale de santé et par délégation,

La Directrice générale adjointe,

Directrice de la régulation de l'offre de santé

Signé : Françoise VAN RECHEM

-57-

-58-



**AGREMENT : N.260911F060S051**  
**SIRET : 533 571 352 00012**

**ARRETE PORTANT AGREMENT  
D'UN ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE**

**LE PREFET DE L'OISE**

**Chevalier de la Légion d'Honneur**

- Vu la loi n°2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne,
- Vu les articles L7231.1, L7231.2, L7231.17, L7232.1 à L7232.7, L7233.1 à L7233.9, L7234.1, L7234.3, R7233.12, R7232.1 à R7232.17, D7231.1 et D7233.5 du Code du Travail,
- Vu le décret n°2005-1384 du 7 novembre 2005 relatif à l'agrément des associations et des entreprises de services à la personne,
- Vu le décret n°2005-1698 du 29 décembre 2005 fixant la liste des activités mentionnées aux articles L7231.1 et D7231.1 du code du travail,
- Vu le décret 2007-854 du 14 mai 2007,
- Vu la demande d'agrément simple présentée par Madame Françoise Palhares, Responsable de l'entreprise Palhares française (nom commercial : Perfect Clean Services) dont le siège social se situe au 9, Rue du lavoir – Apt 14 – 60138 Chiry Ourscamps, en date du 03 Aout 2011,
- Vu les précisions apportées lors de l'instruction de la demande,

**- ARRETE -**

**Article 1 :**

L'entreprise Palhares Française (Nom commercial : Perfect Clean Services) administrée par Madame Françoise Palhares dont le siège social se situe 9, Rue du lavoir – Apt 14 – 60138 Chiry Ourscamps est agréée sous le numéro N260911F060S051 conformément aux dispositions des articles L7231.1, L7232.1 et suivants du code du travail, pour la fourniture de services aux personnes.

**Article 2 :**

Le présent agrément est valable du 26 Septembre 2011 au 25 Septembre 2016, sous réserve de la présentation annuelle d'un bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

La demande de renouvellement de l'agrément doit être déposée au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.

**Article 3 :**

L'entreprise Palhares Française (nom commercial : Perfect Clean Services) administrée par Madame Françoise Palhares est agréée pour effectuer l'activité suivante : Prestataire.

**Article 4 :**

L'entreprise Palhares Française (nom commercial : Perfect Clean Services) administrée par Madame Françoise Palhares est agréée pour la fourniture des prestations suivantes :

Entretien de la maison et travaux ménagers,  
Livraison de courses à domicile à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile.

**Article 5 :**

L'entreprise Palhares Française (nom commercial : Perfect Clean Services) administrée par Madame Françoise Palhares est agréée pour intervenir sur l'ensemble du territoire national. L'ouverture d'un nouvel établissement fera l'objet d'une demande d'inscription du nouvel établissement dans l'arrêté initial auprès du Préfet du département du lieu d'implantation du nouvel établissement

**Article 6 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Oise, le Directeur Régional Adjoint, Responsable de l'Unité Territoriale de l'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Oise et notifié à l'intéressé.

Beauvais, le 26 Septembre 2011

P/le Préfet de l'Oise et par délégation,  
P/Le Responsable de l'Unité Territoriale de l'Oise  
de la DIRECCTE Picardie,

La Directrice Adjointe du Travail,

  
Dominique Brecq Tabart.